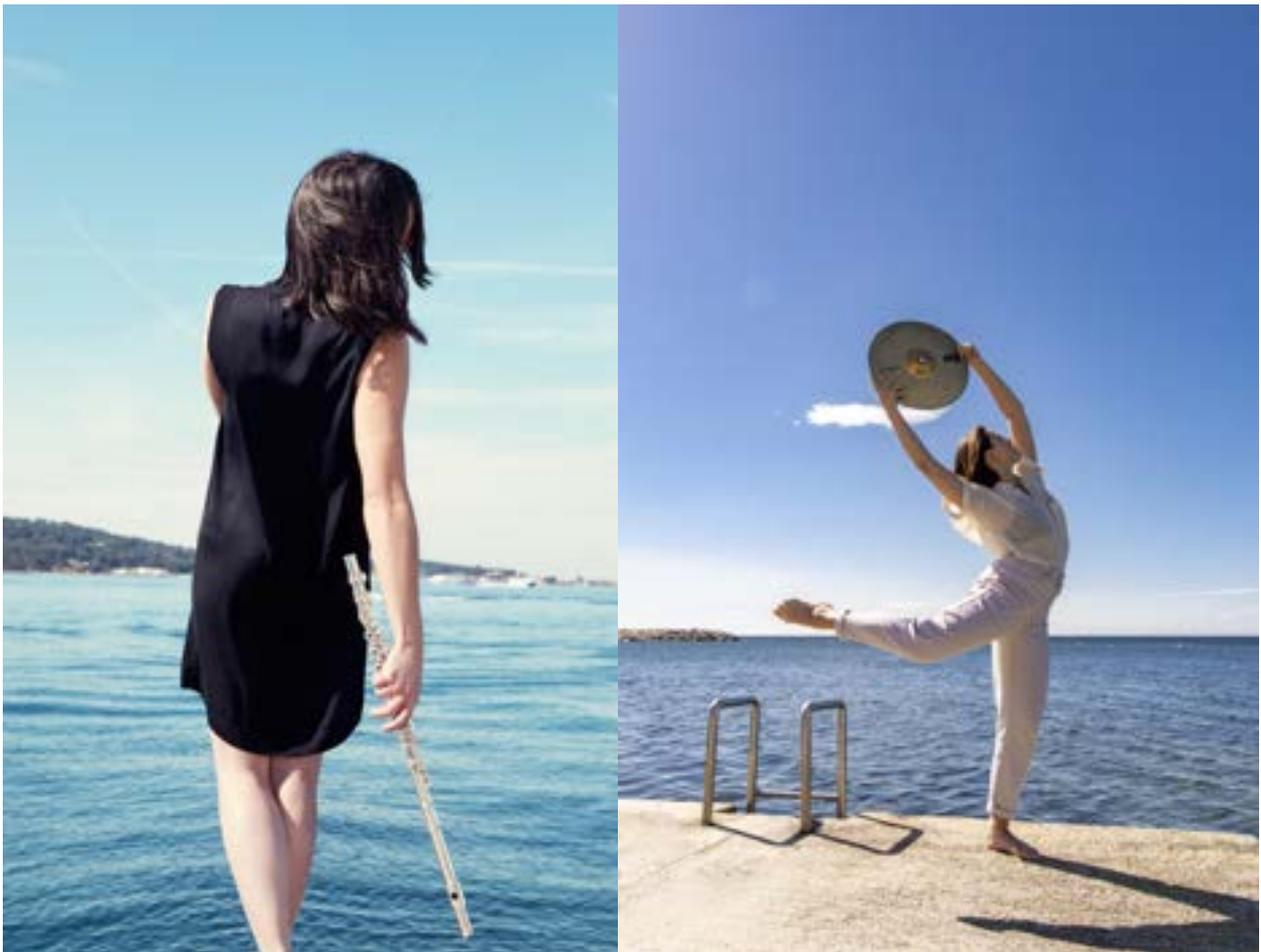


CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE et CIRQUE

*Établissement classé par l'État
Conservatoire à Rayonnement Régional*

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

(R.d.E.)



Septembre 2022

« C'est l'art suprême de l'enseignant d'éveiller la joie dans l'expression créative et la connaissance »

Albert EINSTEIN

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	7
INFORMATIONS (Engagement, Pratiques collectives, Auditeur libre, le R.d.E.).....	9
DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	9
▪ <i>Schéma des Etudes</i>	10
▪ <i>Disciplines enseignées</i>	11
▪ EVEIL ET INITIATION	13
▪ SPECIALITE MUSIQUE	17
<i>Schéma général des études musicales</i>	18
▪ SPECIALITE DANSE.....	25
▪ SPECIALITE THEATRE	33
▪ SPECIALITE ARTS DU CIRQUE	41
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU <i>CONSERVATOIRE TPM</i>	47
▪ LES CURSUS SPECIFIQUES	51
1. Accompagnement instrumental et vocal	51
2. Chant lyrique.....	55
3. Composition-Création	61
4. Culture musicale.....	65
5. Direction d'ensembles instrumentaux et vocaux	67
6. Ecriture	75
7. Formation Musicale Générale "dominante"	77
8. Jazz.....	79
9.1. Maîtrise.....	83
9.2. Maîtrise filière Opéra.....	86
10. Musiques Actuelles Amplifiées.....	91
11. Musiques Anciennes.....	97
12. Musique de Chambre.....	103
13. Musiques traditionnelles/Musiques du Monde.....	109
▪ LES MODALITES D'ÉVALUATION	115
▪ LES CLASSES CHAM, CHAD, ou AH (élémentaire)	121
▪ LES CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	123
▪ DISPOSITIFS POUR LES ÉTUDIANTS (C.P.G.E. ; statut universitaire)	125
▪ LE "HORS CURSUS"	127
(Contrats de Formation Continuée (C.F.C.), Théâtre "Adultes", Atelier de Pratique Amateur (A.P.A))	
▪ LES CONDITIONS SPÉCIALES D'ACCÈS	131
(Chant lyrique et Orgue, Elèves venant d'un autre Conservatoire labellisé, Limites d'âges, Adultes)	
▪ L'ÉTUDE D'UN SECOND INSTRUMENT	133
▪ "L'ÉCOLE DU SPECTATEUR"	133
GLOSSAIRE	135

INTRODUCTION

Le Conservatoire de Musique, Danse, Théâtre et Cirque de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE (TPM) a été classé par l'Etat (*Ministère de la Culture et de La Communication / Direction Générale de la Création Artistique*) dans la catégorie des "Conservatoires à Rayonnement Régional" (CRR) en 2008.

Service de la collectivité territoriale, le Conservatoire suit les orientations pédagogiques de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) définies dans les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique (SNOP) ainsi que la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre.

Le directeur du Conservatoire et l'équipe pédagogique organisent les études musicales, chorégraphiques, théâtrales et circassiennes dans les cadres définis à la fois par les politiques territoriales locales et par les politiques nationales.

Par conséquent, le Règlement des études présente un parcours pédagogique à la fois respectueux des élèves et des exigences artistiques.

L'apprentissage de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque, par le biais de l'enseignement spécialisé dispensé dans notre établissement, a pour but de permettre à l'enfant, l'adolescent ou l'adulte de s'épanouir et de se construire au contact de l'Art.

Jean Louis MAES,
Directeur

Ce Règlement des études est à disposition de toute personne sur internet (www.conservatoire-tpm.fr) et peut être consulté sur tous les Sites d'enseignement du Conservatoire.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par l'Etat et le Ministère de la Culture :

- * Le Code de l'Éducation ;
- * La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001) ;
- * Le Schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la danse (2004) ;
- * Le Schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique (avril 2008) ;
- * Le Schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement du théâtre (juillet 2005) ;
- * Les Annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;
- * Le Décret du 2 mai 2017 et l'Arrêté du 5 janvier 2018, relatifs à l'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

Le tableau page 10 précise l'arborescence générale des études au Conservatoire.

AVERTISSEMENT

L'inscription au *Conservatoire TPM* vaut connaissance et acceptation du Règlement Intérieur et du Règlement des études de l'établissement.

Les modifications apportées à la version du **Règlement des Etudes 2021-2022** sont indiquées en bleu.

INFORMATIONS

Engagement

L'inscription au Conservatoire implique l'engagement des élèves en termes d'assiduité aux cours, de travail régulier et d'attitude constructive d'apprentissage. Ils acceptent donc les conseils pédagogiques et s'efforcent de les mettre en application.

En cas d'absence, l'élève doit se renseigner sur les contenus des cours collectifs manqués.

Toute année scolaire est probatoire. La poursuite des études n'est donc pas systématique mais conditionnée aux avis pédagogiques.

Pratiques collectives, tous cycles

Pour les élèves instrumentistes (principalement les instruments de l'orchestre), l'affectation est faite par la direction du conservatoire et prévaut sur toute autre considération.

Un élève ne pourra donc pas faire valider sa pratique collective dans une formation différente de celle dans laquelle il est affecté (par exemple : chant choral à la place de l'orchestre).

La pratique collective doit être effectuée en regard de la dominante et de son genre musical.

Auditeur libre

*Tout élève majeur **et en cursus** au Conservatoire est autorisé à assister en "Auditeur libre" à l'ensemble des cours dispensés, après avis favorable des enseignants concernés, et dans la limite des capacités d'accueil des salles de cours. Il doit s'inscrire auprès de la scolarité du Site concerné.*

Pour les élèves mineurs, cela n'est possible que sur demande écrite du responsable légal adressée au directeur du Conservatoire.

L'élève n'est pas évalué et ne peut obtenir une validation de sa présence. Il ne participe pas au cours.

**Le présent Règlement des études
ne fait pas état de toutes les particularités
propres à chaque discipline.**

Des informations et des détails précis, notamment les acquisitions de fin de cycle, la progression pédagogique à l'intérieur d'un cycle, etc..., sont communiqués par le biais de notre site internet :

<http://www.conservatoire-tpm.fr>

Le Règlement des études peut faire l'objet de modifications ou d'amendements.

Ils seront portés à la connaissance des élèves avant leur application.

RAPPEL

Les dénominations de type "INIT A1" ou "1CA1" dans les Cycles d'étude ne signifient pas un niveau mais seulement le nombre d'années d'inscription dans le Cycle (ex. : INIT A1 = INITIATION Année 1 ; 1CA1 = 1^{er} Cycle Année 1), sauf en 2022-2023 pour les cours de Formation Musicale de Fin de Cycle 1 (1CA4) et de 2^{ème} Cycle.

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES, CHORÉGRAPHIQUES, THÉÂTRALES ET CIRCACIENNES

SCHEMA GENERAL DES ETUDES									
	EVEIL - INITIATION	CYCLE 1		CYCLE 2		CYCLE 3		Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)	
		durée : 3 à 5 ans	évaluation de Fin de Cycle	2CA1 - 2CA2	Cycle 2 (suite) 2CA3 - 2CA4 Cycle 2 "Étendu" durée: 3 à 4 ans 2CA3E à 2CA6E	durée: 2 à 4 ans	Obtention du Certificat d'Études Musicales	durée : 2 à 4 ans	Obtention du Diplôme d'Études Musicales
CIRQUE	Optionnel durée: 1 à 2 ans	durée : 3 à 6 ans	Fin de Cycle	durée : 3 à 6 ans	Obtention du Brevet d'Études Circassiennes	durée: 3 à 6 ans	Obtention du Certificat d'Études Circassiennes	durée : 2 à 3 ans	Obtention du Diplôme d'Études Théâtrales
THÉÂTRE	Optionnel durée: 1 à 3 ans	durée : 1 à 2 ans	Fin de Cycle	durée: 1 à 3 ans	Obtention du Brevet d'Études Théâtrales	durée: 1 à 3 ans	Obtention du Certificat d'Études Théâtrales	durée : 2 à 3 ans	Obtention du Diplôme d'Études Théâtrales
DANSE	Optionnel durée: 1 à 3 ans	durée : 3 à 5 ans	Fin de Cycle	durée: 3 à 5 ans	Obtention du Brevet d'Études Chorégraphiques	durée: 2 à 6 ans	Obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques	durée : 2 à 4 ans	Obtention du Diplôme d'Études Chorégraphiques
MUSIQUE	Optionnel durée: 1 à 2 ans	durée : 3 à 5 ans	évaluation de Fin de Cycle	2CA1 - 2CA2	Obtention du Brevet d'Études Musicales	durée: 2 à 4 ans	Obtention du Certificat d'Études Musicales	durée : 2 à 4 ans	Obtention du Diplôme d'Études Musicales
Contrat de Formation Continue (CFC) possible après l'obtention du Brevet d'Études ou du Certificat d'Études (contrat individualisé renouvelable chaque année)									

DISCIPLINES ENSEIGNÉES AU CONSERVATOIRE TPM

Quatre spécialités sont proposées :

- **Musique**
- **Danse**
- **Théâtre**
- **Cirque**

En **Musique**, les différentes disciplines sont regroupées en départements pédagogiques :

Département	Disciplines
Bois	Flûte traversière – Hautbois – Clarinette – Basson – Saxophone
Cuivres	Trompette/Cornet – Cor – Trombone – Tuba/Saxhorn
Cordes	Violon – Alto – Violoncelle – Contrebasse
Instruments polyphoniques	Piano – Orgue – Accordéon – Guitare classique – Harpe – Percussions
Voix	Chant lyrique – Chant choral dominant
Musiques anciennes	Clavecin – Flûte baroque – Luth – Théorbe – Viole de gambe – Chant musiques anciennes – Basse continue
Musiques traditionnelles et du monde	Galoubet/tambourin - Guitare flamenca – Musiques arabo-andalouses – Percussions cubaines – Tango – Bandonéon – Harpes traditionnelles (celtique et autres)
Musiques actuelles amplifiées	Guitare - Guitare basse – Batterie – Chant - Claviers
Jazz	Vocal – Basse – Guitare – Batterie – Piano – Instruments à vent
Théories, Invention et Création musicales dont Formation musicale	Culture Musicale (Analyse et Histoire de la musique) – Ecriture – Composition-Création (acoustique et/ou électroacoustique–Musique assistée par ordinateur) – Orchestration – Gravure assistée par ordinateur . Direction d'ensembles instrumentaux et/ou vocaux Eveil musical - Formation musicale
Pratiques collectives	Ensembles et orchestres (cf. ci-dessous) et Chant choral
Ensembles dirigés	Bande de Hautbois Big Band Jazz (2 ^{ème} et 3 ^{ème} Cycle) Ensemble d'Accordéons Ensemble de Cuivres Ensemble de Flûtes Ensemble de Guitares Ensemble de Harpes Ensemble Instrumentaux à Cordes (E.I.C.) (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Cycle et plus) Ensemble Instrumentaux à Vent (E.I.V.) (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Cycle et plus) Ensemble Instrumentaux Mixtes (E.I.M) (1 ^{er} Cycle) Ensemble Orchestral Junior (E.O.J.) (2 ^{ème} Cycle) Ensemble de Percussions Ensemble de Saxophones Ensemble de Violoncelles Ensembles vocaux (Chœurs de tous types, Maîtrise) Orchestre Symphonique du Conservatoire (3 ^{ème} Cycle et plus)
Ensembles non dirigés	Atelier XX-XXI ^e et Improvisation Ensemble de Musiques Anciennes (en fonction de l'effectif) Musique de chambre (toutes esthétiques) Ensemble Tango, Petites formations M.A.A. ou Jazz

En **Danse** le Conservatoire propose trois esthétiques :

- Danse classique
- Danse contemporaine
- Danse jazz

auxquelles s'ajoutent les disciplines théoriques :

Formation musicale du danseur – AFCMD – Anatomie/Physiologie – Culture chorégraphique.

et un cursus danse "Arts de la Scène".

En **Théâtre** le Conservatoire aborde l'ensemble des techniques du théâtre au sein d'un cursus unique :

- textes, improvisation, masque, marionnettes, nouvelles technologies...
auxquels s'ajoutent des cours en inter-discipline : danse, chant....

En **Arts du cirque** le Conservatoire propose deux disciplines :

- Sol
- Aérien

Pour chaque élève, l'enseignant principal (enseignant de la dominante) a la responsabilité de veiller à la cohérence du cursus, en lien avec le coordinateur ou le responsable pédagogique concerné, notamment en ce qui concerne les pratiques collectives dirigées.

ÉVEIL ET INITIATION



ÉVEIL MUSIQUE, DANSE ET CIRQUE

INITIATION MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET CIRQUE

Objectifs et contenus

Eveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique.
L'objectif est de rendre l'enfant acteur de ses choix.

Maquette pédagogique

NIVEAU SCOLAIRE	MUSIQUE – DANSE		THEATRE	CIRQUE
ÉVEIL Musical et Corporel^(*) ou Eveil Musical ou Eveil Danse seuls				ÉVEIL
GSM	Eveil Artistique : 45 minutes + Enseignement instrumental possible selon les disciplines 20 mn (pédagogie de groupe possible)			(5 et 6 ans) 1h00
INITIATION				
	MUSIQUE	DANSE		
CP min.	"Parcours découverte" (45 mn) ou Pré-Cycle 1 instrumental (1 an)	Initiation (6 ans) : 1h00		
CE1 min.	Pré-Cycle 1 instrumental (1 an) ou début du Cycle 1 (sur audition)	Initiation (7 ans) : 1h00		Initiation (7 à 12 ans max) Pratiques au sol (1h30) et, en option, aériennes (1h30)
			Initiation (sur test d'entrée) 2h00 (13 et 14 ans)	
1 ^{er} Cycle (sur audition)		à partir de 8 ans au 31 décembre de l'année en cours	à partir de 15 ans	à partir de 8 ans (sur compétences techniques)

(*) Sur le Site d'Hyères

PARCOURS DÉCOUVERTE

Pour les enfants qui n'auraient pas fait le choix d'un instrument mais souhaiteraient commencer des études musicales, le conservatoire leur propose (sur certains Sites) un "**Parcours découverte**".

Objectifs et contenus

Pour beaucoup d'enfants le choix d'un instrument n'est pas une démarche aisée, même si elle semble spontanée, car ils n'ont pas eu l'occasion de voir, d'entendre, de toucher divers instruments. Bien souvent soumis à la bienveillante orientation familiale, leur choix n'est donc pas véritablement personnel.

Aussi, pour aider ceux qui le souhaitent à découvrir "activement" des instruments de musique au cours de l'année scolaire, le CRR propose un parcours découverte (système d'ateliers tournants) pour découvrir et tester un large panel d'instruments avant de faire un véritable choix.

Organisation du "Parcours découverte"

La durée de ce parcours est fixée à une année scolaire à l'issue de laquelle les élèves pourront faire leur choix définitif, en juin. **Les élèves qui choisiront un instrument du Parcours découverte seront prioritaires.**

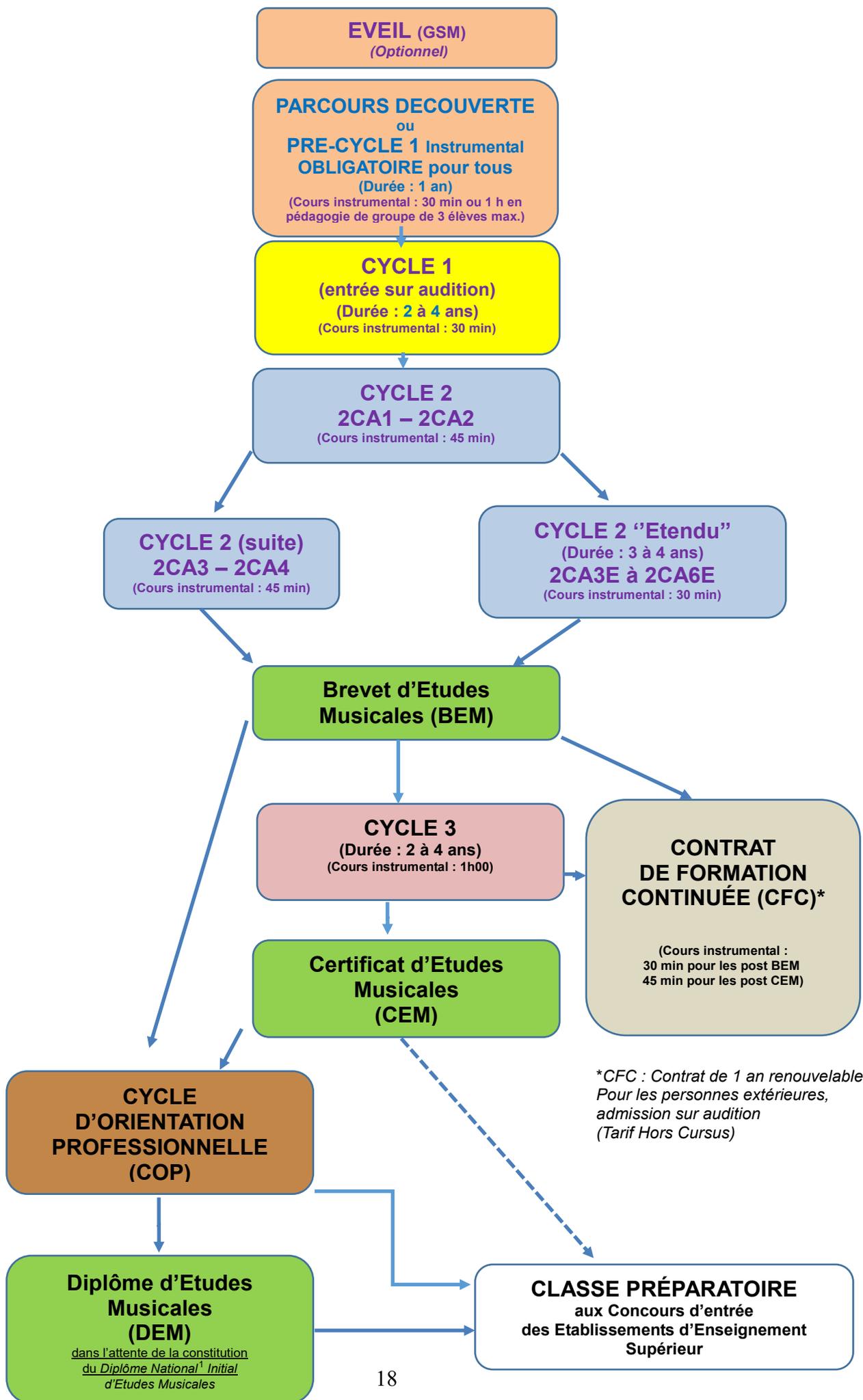
Pendant leur parcours, les élèves sont évalués par les enseignants.

Cette évaluation est primordiale pour l'affectation dans une classe.

SPÉCIALITÉ MUSIQUE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES MUSICALES



PRE-CYCLE 1 – MUSIQUE

(accès minimum niveau scolaire CP ; non accessible aux Adultes)

Objectifs et contenus

Année de détermination dans l'instrument choisi.

Cours habituel permettant à l'élève et à la famille de bien comprendre l'attitude et le travail requis dans un Conservatoire, afin de progresser.

En fin d'année scolaire, les bulletins de l'élève ainsi que l'audition d'entrée en Cycle 1, seront décisifs pour envisager ou non la poursuite de l'apprentissage dans l'instrument voire au Conservatoire.

Si l'élève poursuit, cette année est comptabilisée dans le Cycle 1.

Suivant la disponibilité des classes : cours de 30 mn individuel ou d'1 heure en pédagogie de groupe de 3 élèves maximum.

	Dominante instrumentale	Formation Musicale		Pratique Collective
du CP au CM1 max	Pré-Cycle1	du CP au CE2 max	GRADE 1 (groupement instrumentaux)	Chant Choral recommandé
		débutants à partir du CM1	cours spécifique 9-15 ans	
		cours adapté à partir de 16 ans		
	Dominante vocale (Maîtrise) (*)	Formation Musicale		Approfondissement
CE2 au CM1 max	Pré-Cycle1	CE2	GRADE 1	Travail Maîtrise (ATM)

*Voir Coursus 'Maîtrise' dans « Coursus spécifiques ».

CYCLE 1 – MUSIQUE

(accès minimum niveau scolaire CP)

entrée sur audition suite au Pré-Cycle 1 ; pas d'accès Adulte débutant

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

	Dominante instrumentale	Formation Musicale			Pratique Collective
CM2 max	1CA2	CE2 max	GRADE 1 (groupements instrumentaux)	Pour Adultes : cours FMAdNiv1	Chant Choral recommandé
	1CA3				
	1CA4 voire 1CA5	du CM1 au CM2	GRADE 2 FM 1CA4		Ensembles instrumentaux ou Chant Choral *
(débutants à partir du CM1 cours spécifique 9-15 ans ; à partir de 16 ans : cours spécifique)					
	Dominante vocale (Maîtrise) (**)	Formation Musicale			Approfondissement Travail Maîtrise (ATM)
du CE1 au CM2 max	1CA2	du CP au CE2 max	GRADE 1		
	1CA3	du CM1 au CM2	GRADE 2		
	1CA4 voire 1CA5		FM 1CA4		

*Suivant les instruments

**Voir Coursus "Maîtrise" dans « Coursus spécifiques ».

Organisation du cycle

- Durée du cycle de 2 à 4 ans après le PréCycle 1
- Temps de cours hebdomadaire compris entre 2h30 et 4h00

Disciplines instrumentales	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes *
Formation Musicale (enseignement collectif)	1h00 à 1h30 selon le cours <i>NB : Une seule année de redoublement possible</i>
Ensembles instrumentaux** (voir liste d'affectation établie chaque année)	1h00 à 2h00
Validation accès 2 ^{ème} cycle (modalités page 115) <i>Attestation de Fin de Cycle possible</i>	

* Pouvant aller jusqu'à 45 mn pour les percussionnistes en raison de la multiplicité des instruments à étudier

** Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.

CYCLE 2 - MUSIQUE

Objectifs et contenus

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :
- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective
- Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individualisées.

Organisation du cycle

- Durée du Cycle de 3 à 5 ans ou « étendu » de 3 à 6 ans
- Temps hebdomadaire de cours 4h45 minimum.

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Musicales (BEM)

Disciplines	Temps hebdomadaire Cursus normal	Temps hebdomadaire Cursus Etendu (après le 2CA2)
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes*	30 minutes** (2CA3E à 2CA6E)
Formation Musicale (enseignement collectif)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2CA1 et 2CA2 = 2h00 <i>Pour Adultes : cours FMAAdNiv2</i> Cours de Culture musicale intégré dans les temps de cours de la FM à raison d'un cours par mois.	
comprenant durant les 4 années une approche du commentaire d'écoute, de l'histoire de la musique, des théorie appliquées : analyse, écriture, notions de composition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2CA3 et 2CA4 = 2h00 <i>Pour Adultes : cours FMAAdNiv3</i> <i>Une seule année de redoublement possible</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2CA3E et 2CA4E = 2h00 <i>2 années possibles en 3 ou 4 ans soit par dispense (ne peut pas être accordée deux années successivement), soit par redoublement (A partir de la fin de 2CA2 en FM)</i>
Pratique collective dirigée et non dirigée, en rapport avec la dominante***	Obligatoire durant la présence de l'élève dans ce cycle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orchestre : Présence annuelle pour tous les élèves du Cycle. Programmés en fonction du répertoire ▪ <u>Pour les organistes</u> : organologie, harmonisation au clavier, basse continue. ▪ Musique de Chambre : initiation facultative en 2CA3 et 2CA4. Cf. Organisation dans les pages "cursus spécifiques" <i>Cette initiation à la musique de chambre est une composante obligatoire en Classe à Horaires Aménagés.</i> 	
(modalités de validation page 115)		

*Pouvant aller jusqu'à 1h00 pour les percussionnistes en raison de la multiplicité des instruments à étudier.

** Pouvant aller jusqu'à 0h45 pour les percussionnistes, idem.

*** **Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.**

CYCLE 3 - MUSIQUE

Au-delà du Cycle 2, la poursuite de tout cursus instrumental implique obligatoirement le suivi d'un cours de F.M ou d'une discipline des "Théories, Invention et Création musicales" (voir liste page 11).

Conditions d'accès

- Validation de la dominante Instrumentale (a minima)

Objectifs et contenus

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux,
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant,
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du cycle

- Durée du Cycle de 2 à 4 ans (noté 3CA1 à 3CA4)
- Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation, dont 1h00 hebdomadaire en discipline individuelle, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique du Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

Disciplines	Temps Hebdomadaire	
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant (UV dominante)	1h00	
UV Formation musicale	UV FM du CEM : 2h00	
UV Au choix : Culture Musicale, Ecriture, Composition-Création, Orchestration, Gravure Assistée par Ordinateur	1h30	1 an
UV Parcours de pratique collective* Formations dirigées et non dirigées :	2h00 à 4h00 Obligatoire durant la présence de l'élève dans ce cycle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orchestre : Présence annuelle pour tous les élèves du Cycle programmés en fonction du répertoire et par sessions. ▪ <u>Pour les organistes</u> : organologie, harmonisation au clavier, basse continue ▪ Musique de Chambre : UV complémentaire cf. organisation dans les cursus spécifiques 	
(modalités de validation page 115)		

*** Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.**

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - MUSIQUE

Condition d'accès

- Etre en possession du BEM a minima.
- **Concours** comportant une épreuve instrumentale et un entretien.

NB : les candidats à l'entrée en COP seront inscrits en "Stage musique" jusqu'à l'examen d'entrée.

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle.
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur.
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cycle

- Durée du cycle entre 2 et 4 ans (noté COP1 à COP4).
- Parcours de formation structuré à partir des dominantes proposées.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales (D.E.M.)

dans l'attente de la constitution du *Diplôme National¹ Initial d'Etudes Musicales* :

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal de pratique individuelle	UE Interprétation (1h30 de cours hebdomadaire)
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	UE FM du COP Instrumental (2h00) UE au choix 1 an validé (en plus du niveau suivi en CEM) : dans les "Théories, Invention et Création musicales" (cf. p. 11) UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.
Module associé de pratique collective (dans diverses esthétiques)	UE Musique de chambre ou Basse continue
	UE Orchestre – Formation dirigée – Ensemble à géométrie variable
	UE Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières" page 133)

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

CLASSE PRÉPARATOIRE – MUSIQUE

Cette classe a pour but de permettre aux étudiants de parfaire leur formation dans la perspective de poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur du **domaine artistique** : Pôles et Instituts d'enseignement supérieur, CNSMD, Pôles Sup., CEFEDM, etc.

Conditions d'admission

- Admissibilité : être détenteur du DEM ou sur dossier
- Admission : concours sur épreuves pour les élèves extérieurs au Conservatoire TPM.

Objectifs et contenus

- Approfondissement de la technique vers la virtuosité
- Développement de l'autonomie
- Renforcement de la culture musicale
- Rudiments de pédagogie

Organisation de la classe

- Durée : 1 an, exceptionnellement renouvelable une fois (Prépa 1 puis Prépa 2)
- Temps hebdomadaire de cours : env. 11h30 à 14h30/semaine

Modules obligatoires	Temps hebdomadaire
Cours individuel d'instrument	1h00
Pratiques collectives :	
▪ Orchestre ou formation dirigée de 3 ^{ème} cycle	2h30
▪ Musique de chambre	1h00
Culture musicale (analyse + histoire de la musique)	2h00 à 4h00
Préparation aux épreuves et entretiens	2h00 à 3h00
Les domaines pré-professionnels	Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.
Modules complémentaires facultatifs	
Ecriture musicale – Instrumentation/Orchestration	2h00
Initiation à la direction d'orchestre ou de chœur	1h30

DISPOSITIFS HORS CURSUS - MUSIQUE

VOIR CHAPITRE « HORS CURSUS », page 127

SPÉCIALITÉ DANSE



CYCLE 1 - DANSE

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- L'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- L'acquisition des éléments de technique de base
- La découverte des œuvres chorégraphiques
- L'appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- L'acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- L'apprentissage en parallèle de 2 disciplines chorégraphiques (danse classique et contemporaine ou danse classique et jazz)
- La pratique en atelier : approche du répertoire, de l'improvisation, de la composition, relation musique-danse, sensibilisation à l'anatomie
- La pratique du spectateur

Organisation du cycle

- **A partir de 8 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)**
- Durée du Cycle : de 4 à 5 ans notés de C1P1 à C1P5
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h30 et 5h30 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves abordent deux disciplines (danse classique **et** danse contemporaine ou jazz) et sont orientés par un jury lors de l'examen de fin du Cycle 1 (très exceptionnellement sur une double dominante).

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Phases 1 & 2	à partir de 8 ans	4 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">• Danse classique : 1h15 min.• Danse contemporaine ou jazz : 1h15 min.	<i>Total</i> 2h30 min.
Phase 3, 4 et 5			<ul style="list-style-type: none">• Danse classique : 1h30 min.• Danse contemporaine ou jazz : 1h30 min.	<i>Total</i> 3h00 min.
(Modalités de validation page 115) Attestation de Fin de Cycle possible				

CYCLE 2 - DANSE

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La prise de conscience de la danse comme langage artistique
- L'initiation à l'endurance, la capacité à s'auto-évaluer
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique, enrichissement de la terminologie
- La poursuite de l'apprentissage des deux disciplines chorégraphiques (danse classique et contemporaine ou danse classique et jazz)
- L'approche de l'improvisation et de la composition, des répertoires, de la relation musique-danse, de l'anatomie
- La familiarisation avec les œuvres chorégraphiques (patrimoine chorégraphique et répertoires)
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacle, master classes, expositions, concerts...)
- La formation musicale du danseur (FMD)
- La pratique du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 11 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)
- Durée du Cycle de 3 à 5 ans notés C2P1 à C2P5
- Temps hebdomadaire de cours : 4h30 + sessions, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves suivent une discipline dominante et une discipline complémentaire ou, **exceptionnellement**, une double-dominante. *L'orientation est effectuée par un jury en Fin de cycle 1.*

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Chorégraphique (BEC)

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Phases 1, 2, 3, 4 et 5	à partir de 11 ans	3 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">➤ Dominante : 2 x 1h30 min.➤ Complémentaire : 1h30 min.➤ (sur audition : possibilité d'accès au "Ballet Junior")	Total = 4h30 min.
(Modalités de validation page 115)				

CYCLE 2 – DANSE “Arts de la Scène”

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La prise de conscience de la danse comme langage artistique et son utilisation.
- La pluridisciplinarité comme élément fondamental de l'enseignement dans le but d'amener l'élève à porter un regard global sur l'art.
- **Développer la créativité de l'élève** notamment par l'approche de l'improvisation et de la composition
- **L'appropriation de l'espace scénique, avec une sensibilisation aux aspects techniques du spectacle (lumière, son, décors, costumes).**
- La culture artistique et chorégraphique :
 - la pratique du spectateur (spectacles, master classes, expositions, concerts)
 - l'accès aux répertoires (relation musique/danse)
- La capacité à s'auto-évaluer, la capacité à se situer de manière singulière au sein du collectif.

Organisation du cycle

Sont admis dans ce cursus :

- Les élèves qui accèdent ou sont en Cycle 2 de l'enseignement en danse et qui en font officiellement la demande.
- Les élèves venant des établissements extérieurs, d'un niveau équivalent au Cycle 2 de notre établissement et sur test d'entrée (jury interne).

Durée du cycle : 4 ans notés C2 P1, P2, P3 et P4 Arts de la Scène

A l'issue de ce cycle, ou même pendant ces quatre années, un élève, s'il en exprime le souhait, peut réintégrer le cursus traditionnel après avoir passé un test validant un niveau technique lui permettant de suivre les études chorégraphiques de ce cursus.

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Chorégraphique (BEC “Arts de la Scène”)

Niveau	Âge	Durée du cycle	Temps de cours hebdomadaire
Phases 1, 2, 3, 4	à partir de 11 ans	4 à 5 ans	3h00 organisées selon les possibilités des Sites.
(Modalités de validation page 115)			

Contenu :

- contrôle continu de l'élève :
 - 4 modules devront être validés chaque année : danse (ateliers pluridisciplinaires), voix, musique et technique scénique.
 - 45 heures annuelles sont consacrées à ces modules, dont au minimum :
 - 6 heures pour la voix
 - 6 heures pour la musique
 - 4h30 pour la technique scénique
- d'une production publique, en situation de spectacle, à mettre en place en dernière année par le ou les élèves porteurs du projet.

Ce spectacle sera évalué par un jury externe à l'établissement, au même titre que les BEC du cursus traditionnel. Seront valorisés la capacité du ou des élèves à s'organiser pour la conduite de ce projet, leur capacité à faire des choix (de musiques, de thèmes, de scénographie, de participants...), la chorégraphie et la mise en valeur de la pluridisciplinarité.

CYCLE 3 - DANSE

Condition d'accès

- Etre en possession du BEC

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La capacité à développer un projet artistique et à s'intégrer au projet d'un groupe
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse et dans l'expérience de l'interprétation
- Le développement de l'endurance et l'approche de la virtuosité
- L'approfondissement des acquis techniques, enrichissement de la terminologie
- La poursuite de l'apprentissage des trois disciplines chorégraphiques (danse classique, danse contemporaine et danse jazz)
- L'approche pratique des répertoires, de l'improvisation et de la composition, et de la relation musique-danse
- La participation à des projets axés sur la création et/ou le répertoire
- L'approche de la connaissance du corps (cours d'anatomie-physiologie), la capacité à analyser des œuvres chorégraphiques et l'approfondissement de la connaissance du patrimoine (cours de culture chorégraphique)
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, master classes, expositions, concerts...)
- La formation musicale du danseur (FMD) et culture musicale
- La pratique du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 14 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)
- Durée du Cycle de 2 à 5 ans notés C3P1 à C3P5
Temps hebdomadaire de cours : 6h00 + sessions, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves suivent une discipline dominante (danse contemporaine, classique ou jazz) ou, **exceptionnellement**, une double-dominante. et une discipline complémentaire (danse jazz ou contemporaine ou classique).

Maquettes pédagogiques du Certificat d'Etudes Chorégraphique (CEC)

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Phases 1, 2 & 3	A partir de 14 ans	2 à 5 ans	Dominante : 3 cours x 1h30 min. ➤ Complémentaire : 1h30 min. ➤ Ballet junior (optionnel) : 5h00 ➤ AFCMD – Anatomie/physiologie – Culture chorégraphique – FMD/Culture musicale sous forme de sessions	<i>Total 6h00 min. + Sessions</i>

(Modalités de validation page 115)

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - DANSE

Condition d'accès

- Etre en possession du BEC
- **Concours** d'admission

Objectifs et contenus

- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées
- Développement de l'endurance et de la virtuosité
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur
- Pratique du spectateur

Organisation du cycle

- Admission sur examen d'entrée
- A partir de 14 ans
- Durée du Cycle : de 2 à 4 ans notés COP P1 à COP P4
- Temps hebdomadaire de cours : 14h30 + sessions, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes,...organisés par le conservatoire.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (D.E.C.)

dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ *Initial d'Etudes Chorégraphiques* :

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Phases 1 & 2	A partir de 14 ans	2 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Dominante : 4 x 1h30 min. • Complémentaire : 1h30 min. • Ballet junior : 5h00 • Culture chorégraphique : 1h min. • AFCMD – Anatomie/physiologie - FMD/Culture musicale : sous forme de sessions 	<i>Total</i> = 13h30 min. + Sessions

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module d'interprétation	UE variation imposée dans la dominante (*) + variation libre dans la dominante + variation libre dans la complémentaire
Module complémentaire	UE Formation musicale du danseur/Culture musicale
	UE Culture chorégraphique
	UE AFCMD – Anatomie/Physiologie
	UE : Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières" page 133)
	UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

(*) Variation fournie par le Ministère de la Culture

NB : Le candidat n'est autorisé à passer le module d'interprétation qu'après avoir validé le module complémentaire.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

CLASSE PRÉPARATOIRE – DANSE

Condition d'accès

- Admissibilité : être détenteur du DEC
- Admission : concours sur épreuves pour les élèves extérieurs au *Conservatoire TPM*.

Objectifs et contenus

- Approfondissement de la technique vers la virtuosité
- Développement de l'autonomie
- Renforcement de la culture chorégraphique
- Rudiments de la pédagogie

Organisation de la classe

- Durée : 1 an, exceptionnellement renouvelable une fois (Prépa 1 puis Prépa 2)
- Temps hebdomadaire : env.12h30/semaine

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Dans la dominante	4 x 1h30
Dans la complémentaire	1h30
Ballet Junior	5h00
Préparation aux épreuves et entretiens	Sous forme de sessions
Les domaines pré-professionnels	Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

DISPOSITIFS HORS CURSUS - DANSE

VOIR CHAPITRE « HORS CURSUS », page 127

SPÉCIALITÉ THÉÂTRE



Le Théâtre

Ecole de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence qui implique des techniques, et son enseignement une méthode.

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit s'envisager sous un double éclairage :

- *une approche globale du théâtre*
- *une formation d'acteur.*

En application de ces principes, le département des études théâtrales propose, dans le cadre défini ci-dessous, un enseignement initial à l'art et à la pratique du théâtre qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à l'aventure professionnelle, sans privilégier aucune de ces hypothèses avant l'accès au Cycle d'Orientation Professionnelle.

CYCLE 1 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Sur **concours** d'entrée pour les élèves extérieurs au Conservatoire TPM ne provenant pas de l'Initiation théâtre.

Objectifs et contenus

- Identification, à partir des « désirs premiers » de théâtre de l'élève et de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage
- Confrontation aux exigences du travail en groupe
- Découverte des exigences du « corps » théâtral
- Mise en enjeu de la prise de parole.

Organisation du cycle

- Âge : à partir de 15 ans jusqu'à 25 ans
- Durée du cycle : de 1 à 3 ans, notée Th1CA1, Th1CA2 et Th1CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 3h00, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes...organisés par le Conservatoire.

Maquette pédagogique

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre	3 h
Modes et techniques diverses (marionnettes, corps...) éventuellement avec un intervenant extérieur	Dans le cadre des cours
Attestation de Fin de Cycle possible	

CYCLE 2 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Âge : entre 16 et 24 ans
- Pour tous, sur concours d'entrée

Objectifs et contenus

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale
- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre
- Acquérir les bases d'une culture théâtrale
- Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale et aborder d'autres disciplines, par la rencontre avec un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte... et une des disciplines suivantes : danse, musique, art vocal, chanson, arts plastiques, cinéma et autres arts liés à l'image...

Organisation du cycle

- Durée du Cycle de 1 à 3 ans, notée Th2CA1, Th2CA2 et Th2CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 6h00 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Théâtrales (BET)

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre	de 3h à 4h30
Inter discipline : Chant et/ou Danse et/ou Arts du cirque	1h30
Stage sur des techniques diverses par un intervenant extérieur	<ul style="list-style-type: none">• <u>obligatoire</u> dans le cadre des cours• <u>facultatif</u> en dehors des cours, accès, selon les places disponibles, à des stages avec les élèves de Cycle 3
(Modalités d'évaluation page 115)	

CYCLE 3 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Âge : à partir de 16 ans jusqu'à 26 ans.
- Pour tous, sur concours d'entrée.

Objectifs et contenus

- Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse et/ou des techniques vocales
- Privilégier le travail d'interprétation
- Approfondir la culture théâtrale par une approche de la scénographie, de la mise en scène et, plus globalement, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques ; par la lecture d'œuvres et par une approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral
- Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière : d'ateliers d'écriture, d'au moins un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte, cirque...et d'au moins une des disciplines suivantes : danse, instrument de musique, art vocal, chanson, cinéma et autres arts liés à l'image...

Organisation du cycle

- Durée du Cycle de 1 à 3 ans notés Th3CA1, Th3CA2 et Th3CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 8h30 minimum

Maquette pédagogique du *Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)*

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre (interprétation)	7h00
Minimum un cours à choisir parmi les cours d'inter-discipline, de training ou de dramaturgie du Cycle d'Orientation Professionnelle ou du CPES.	Minimum 1h30
Participation aux stages programmés pour le Cycle d'Orientation Professionnelle.	Facultatif

CLASSE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

COP et CPES – THÉÂTRE

(Labellisée par le Ministère de la Culture)

Condition d'accès

- Âge : à partir de 18 ans jusqu'à 25 ans.
- Admission sur concours d'entrée.

Objectifs et contenus

Un programme exigeant et personnalisé construit autour :

- d'un approfondissement des acquis
- de stages réguliers menés par des intervenants extérieurs
- d'un perfectionnement en techniques vocales et chorégraphiques (de l'ordre de 2 heures/semaine pour chaque discipline), concerté entre enseignants de ces disciplines et enseignant(s) "théâtre"
- de l'accompagnement de projets individuels et collectifs d'élèves
- d'une préparation aux concours d'entrée des Ecoles Supérieures.

Organisation des cycles

- COP : durée du cycle, 1 à 3 ans (notés COP1 à COP3)
- CPES : durée du cycle, 1 à 2 ans (avec statut étudiant), notés CPES1 et CPES2

Maquette pédagogique :

(vers le *Diplôme d'Etudes Théâtrales* (D.E.T.)

dans l'attente de la constitution du *Diplôme National¹ Initial d'Etudes Théâtrales*
ou entrée dans l'Enseignement Supérieur pour les CPES)

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre, disciplines complémentaires, préparation aux concours des Ecoles Supérieures	25h
Créneaux en autonomie	7h
Suivi des projets personnels du DET	0h30
Stages et Master Class	90h à 120h annuelles
Les domaines pré-professionnels	Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

Les élèves des classes de C.O.P. sont "répliques" dans les scènes de passage des candidats au D.E.T.

DISPOSITIFS HORS CURSUS - THÉÂTRE

VOIR CHAPITRE « HORS CURSUS », page 127

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

SPÉCIALITÉ ARTS DU CIRQUE



Les arts du cirque

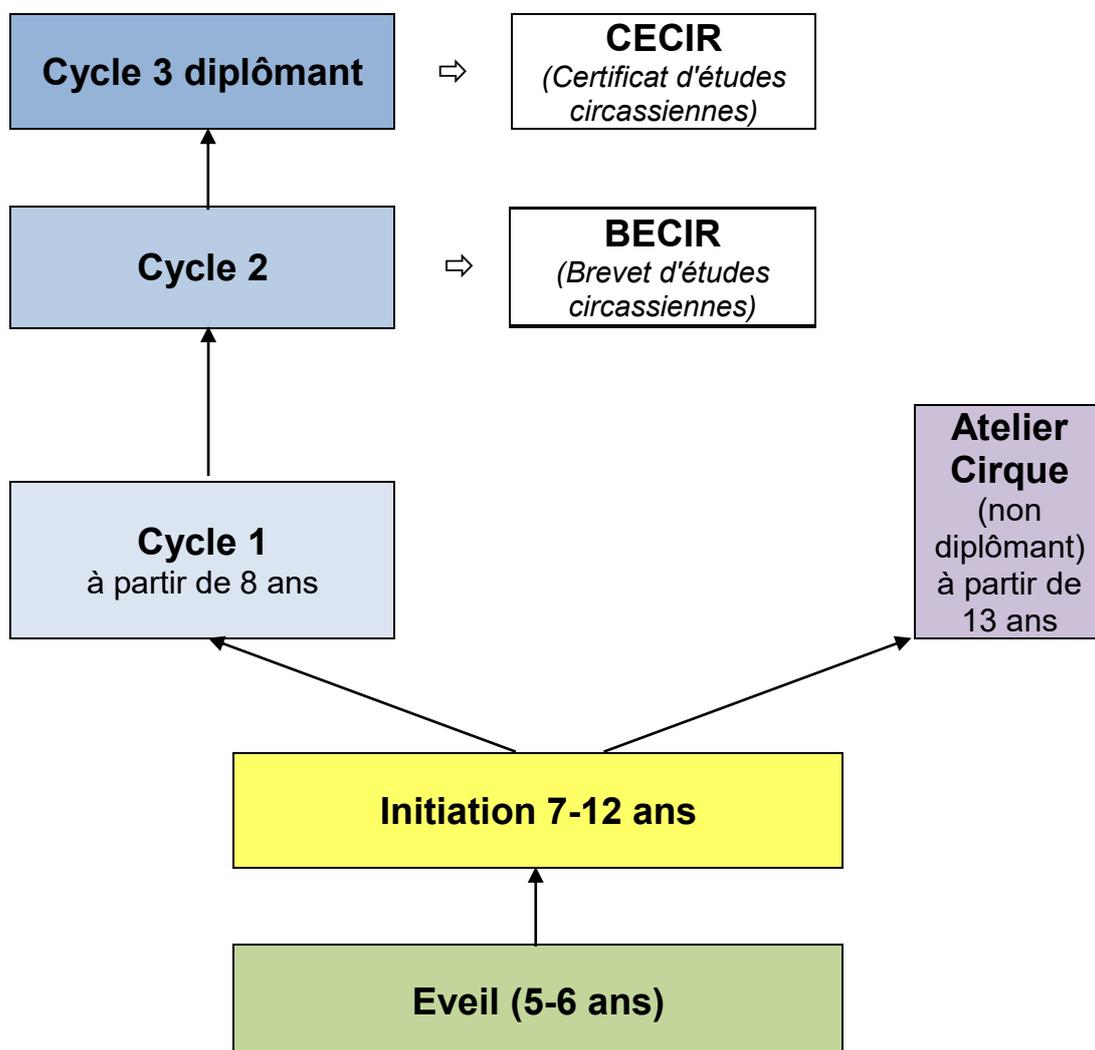
se sont invités au conservatoire par leur ouverture récente et réussie à d'autres arts. Les grandes familles de pratiques circassiennes y sont représentées : l'acrobatie, l'aérien, la jonglerie (ou, manipulation d'objets), l'équilibre sur objets et l'art clownesque. S'enrichissant d'autres pratiques artistiques telles que la musique, la danse ou le théâtre, les arts du cirque sont un exemple des richesses que la pluridisciplinarité peut apporter en termes de créativité, d'invention et d'émotion dans le spectacle contemporain.

L'enseignement des arts du cirque est organisé en deux parcours :

- **Cursus**
- **Hors cursus**

Quel que soit le parcours choisi, l'élève aura développé une sensibilité à cet art lui permettant un regard de spectateur averti, une maîtrise de niveau « pratique amateur » ou l'évolution vers une carrière professionnelle.

SCHÉMA DES ÉTUDES CIRCASSIENNES



CYCLE 1 - CIRQUE

Condition d'accès

- Entrée sur concours ou un an de pratique circassienne ou gymnique avérée

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement technique et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La découverte de l'expression artistique
- L'acquisition des éléments de technique de base (particulièrement en acrobatie, équilibre)
- La prise de conscience de son corps dans l'espace
- La relation au groupe

Organisation du cycle

- A partir de 8 ans minimum
- Durée du Cycle : de 3 à 6 ans notés CIR1CA1 à CIR1CA6
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3h30 et 5h00 (soit 2h00 de pratiques au sol – 1h30 de pratiques aériennes – Sessions de pratiques transversales).

Les élèves abordent la pratique de deux familles techniques du Cirque (sol **et** aérien) et font le choix d'une technique principale la dernière année du cycle en vue d'une présentation publique.

Une évaluation technique intermédiaire notée décide du possible passage de l'examen de fin de cycle l'année suivante.

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 1	A partir de 8 ans	3 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none">• Pratiques au sol• Pratiques aériennes• Jeu d'acteur• Danse adaptée	<i>Total</i> = 5h00
Validation accès 2 ^{ème} cycle (modalités page 115) Attestation de Fin de Cycle possible				

NB : Possibilité de redoubler 2 fois : l'année du test et l'année de l'examen de fin de cycle

CYCLE 2 - CIRQUE

Condition d'accès

- A partir de 11 ans minimum

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement technique et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- L'organisation de son temps de pratique
- La capacité à s'évaluer et à se corriger
- L'évolution d'une technique de base vers une technique plus évoluée et recherchée
- L'inventivité et la créativité
- La relation au groupe

Organisation du cycle

- Entrée sur concours ou trois années de pratique circassienne ou gymnique avérée
- Durée du Cycle de 3 à 6 ans notés CIR2CA1 à CIR2CA6
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 5h30 et 7h00 (2h00 d'acrobatie au sol – 3h30 réparties selon les spécialisations – 1h30 de pratiques transversales).

Les élèves choisissent deux techniques principales tout en continuant de pratiquer l'acrobatie. Une évaluation technique intermédiaire notée décide du possible passage de l'examen de fin de cycle l'année suivante.

Maquette pédagogique du *Brevet d'Etudes Circassiennes (BECIR)*

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 2	A partir de 11 ans	3 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none">• Pratiques au sol• Pratiques aériennes• Danse adaptée• Jeu d'acteur	<i>Total = 7h00</i>
(modalités de validation page 115)				

NB : Possibilité de redoubler 2 fois : l'année du test et l'année de l'examen de fin de cycle

CYCLE 3 - CIRQUE

Condition d'accès

- A partir de 14 ans minimum

Objectifs et contenus

Finaliser la formation technique et artistique de l'élève :

- L'écoute physique (préparation physique, temps de repos, prévention des accidents corporels)
- La connaissance de l'historique et du fonctionnement du milieu artistique
- L'étude de la biomécanique
- L'écriture d'un projet
- La direction d'acteurs

Organisation du cycle

- Entrée sur concours ou cinq années de pratique circassienne ou gymnique avérées
- Durée du cycle de 3 à 6 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 5h30 et 7h00 (2h00 d'acrobatie au sol – 3h30 réparties suivant la ou les spécialités choisies – 1h30 de pratiques transversales).

Les élèves choisissent une ou plusieurs techniques principales tout en continuant de pratiquer l'acrobatie.

Une évaluation technique intermédiaire notée décide du possible passage de l'examen de fin de cycle l'année suivante. L'année de préparation de l'examen s'organise autour de la préparation et la réalisation d'un projet artistique personnel.

Maquette pédagogique du *Certificat d'Etudes Circassiennes (CECIR)*

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 3	A partir de 14 ans	3 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none">• Pratiques au sol• Pratiques aériennes• Danse adaptée• Jeu d'acteur	<i>Total</i> = 7h00
(modalités de validation page 115)				

NB : Possibilité de redoubler 2 fois l'année du test et l'année de l'examen de fin de cycle

DISPOSITIFS HORS CURSUS - CIRQUE

VOIR CHAPITRE « HORS CURSUS », page 127

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

DU

CONSERVATOIRE TPM

Les éléments présentés dans les pages précédentes sont d'ordre général.

Des informations complémentaires à chaque discipline figurent dans des plaquettes pédagogiques.

Celles-ci ainsi que les documents des cursus spécifiques sont consultables sur <http://www.conservatoire-tpm.fr>.

LES CURSUS SPÉCIFIQUES

1. **Accompagnement instrumental et vocal**
2. **Chant lyrique**
3. **Composition-Création**
4. **Culture musicale**
5. **Direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux**
6. **Ecriture**
7. **Formation musicale générale "dominante"**
8. **Jazz**
9. **Les "Maîtrises"**
10. **Musiques Actuelles Amplifiées**
11. **Musiques anciennes**
12. **Musique de Chambre**
13. **Musiques traditionnelles/Musiques du Monde**

A. LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. **Barèmes de notation**
2. **Composition des jurys, Commissions, Conditions de délivrance des diplômes**

B. LES CLASSES *CHAM*, *CHAD* ou *AH*

C. LES CLASSES PRÉPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

D. LES DISPOSITIFS pour les Etudiants

- **des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles Littéraires ou Economiques (CPGE)**
- **du Statut universitaire « Artistes en voie de professionnalisation »**

E. LE HORS CURSUS

- **Les Contrats des Formation Continué (C.F.C.)**
- **Théâtre Adultes**
- **Ateliers de Pratique Amateur (A.P.A.)**

F. LES CONDITIONS SPÉCIALES D'ACCES

G. L'ÉTUDE D'UN SECOND INSTRUMENT

H. L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

A - CURSUS SPÉCIFIQUES

1 - Accompagnement instrumental et vocal

Ce cursus débute directement au cycle 2 car des acquis préalables en piano sont indispensables. Le cycle 3 n'est pas proposé pour ce cursus spécifique.

CYCLE 2 *Accompagnement instrumental et vocal*

Conditions d'accès et public concerné

- Pas de limite d'âge supérieure.
- Personnes ayant le niveau correspondant à la fin du cycle 2 de la classe de piano.
- Lire parfaitement les clés de Sol et Fa, être capable de déchiffrer les mains ensemble.
- Maîtriser la lecture à une voix en clé d'ut 3 et 4.

Épreuves d'admission

1. Lecture à vue d'une ou deux pièces pour piano seul (mise en loge 10mn)
2. Exécution d'un programme libre au choix du candidat pour piano seul, extrait du répertoire d'une durée de 10 mn

Objectifs et contenu

- Développer :
 - La lecture à vue
 - L'écoute
 - La relation à l'autre
- Participer activement aux auditions interdisciplinaires

Organisation du cursus

- Durée du cycle : de 3 à 5 ans (noté 2CA1 à 2CA5).
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3h15 et 4h30.
 - Nature des épreuves avec mise en loge d'une heure :
 - Lecture à vue d'une pièce pour piano seul
 - Réduction d'un trio ou d'un quatuor
 - Transposition d'un accompagnement d'une mélodie (1 ton inférieur ou supérieur)
 - Lecture à vue d'une pièce instrumentale avec un instrumentiste.
 - Épreuves préparées dans l'année :
 - Réduction d'un quatuor à cordes
 - 2 ou 3 extraits d'un cycle de mélodies et/ou un air d'opéra
 - Accompagnement d'un mouvement d'une sonate ou d'un concerto avec instrumentiste

Maquette pédagogique du BEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement à caractère individuel	1h00
Formation Musicale et Culture Musicale (enseignement collectif)	Idem cursus musique instrumentale
Pratique collective : musique de chambre	0h45 à 1h00

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Accompagnement instrumental et vocal

Conditions d'accès

- Admission sur examen d'entrée devant jury extérieur

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie et dans les différents modules composant ce cursus

Organisation du cursus

- Durée du cycle : entre 2 et 4 ans (noté COP1 à COP4)
- Volume global de 750 heures environ

Nature des épreuves d'admission

- Lecture à vue d'une ou deux pièces pour piano seul
- Exécution d'un programme libre au choix du candidat pour piano seul, extrait du répertoire (durée 15 mn)
- Réduction d'un quatuor (extrait d'un mouvement)

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales d'Accompagnement instrumental ou vocal dans l'attente de la constitution du *Diplôme National¹ Initial d'Etudes Musicales* :

Modules	Temps hebdomadaire
<u>Principal</u> - Accompagnement instrumental - Accompagnement vocal	1h30
<u>Associé de pratique collective</u> - Musique de chambre	1h00 à 2h00
<u>Complémentaire</u> - Formation Musicale - Culture musicale	En fonction du niveau déjà acquis à l'entrée dans ce cycle
<u>Une unité d'enseignement au choix</u>	Préparation sur l'ensemble du cycle

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal de pratique individuelle	UE Accompagnement instrumental et vocal
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	UE FM : au minimum FM 3CA2 validé UE au choix 1 an validé (en plus du niveau suivi en CEM) : Invention-Improvisation, Culture musicale, Ecriture, Composition, Orchestration, ou Organologie UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Cursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.
Module associé de pratique collective (dans diverses esthétiques)	UE Musique de chambre
	UE Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières" page 133)

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

Evaluation du Module Principal, nature des épreuves

1 - avec mise en loge d'1h15 :

- Lecture à vue d'une pièce pour piano seul
- Réduction d'orchestre
- Transposition d'un accompagnement d'une mélodie (ton supérieur ou inférieur)
- Lecture à vue d'une pièce instrumentale avec un instrumentiste

2 - préparées dans l'année :

- Réduction d'orchestre
- 3 ou 4 extraits d'un cycle de mélodies et/ou un air d'opéra
- Accompagnement d'un mouvement d'une sonate ou d'un concerto avec instrumentiste

Durée totale des épreuves : 45 mn à 1h00

2 – Chant lyrique

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (UV) ou d'une Unité d'Enseignement (UE) d'une autre discipline dominante, noté alors TechVoc (initiation et/ou un approfondissement des fondamentaux de Technique Vocale destiné à la structuration du geste vocal : posture, respiration, timbre/tessiture, résonance, langue).

PROBATOIRE

Etape éventuellement préliminaire au cursus chant lyrique.

ou

En complément des autres cursus, la Technique Vocale destiné à la structuration du geste vocal (posture, respiration, timbre, tessiture, résonance) est proposée aux élèves à partir de 13 ans, quel que soit le niveau vocal :

- Maîtrises en plus de l'ATM (Accompagnement Technique Maîtrise) ([sauf Maîtrise filière Opéra](#))
- MAA, Jazz, Musique Traditionnelle au profil vocal bien affirmé
- Cursus direction de Chœurs
- Initiation technique vocale en COP FM

Noté : Tech Voc 1

Conditions d'accès

- Âge : de 13 à 15 ans

Objectifs et contenus

- Première approche du chant lyrique
- Préparation au Cycle 1 de chant lyrique

Organisation :

- Durée : 1 à 3 ans notés Prob1, Prob2, Prob3
Durée un an reconductible 3 fois maximum sur décision du professeur concerné et de l'équipe pédagogique.
- Durée du cours : 30 minutes

[Passage en Cycle 1 sur audition](#)

CYCLE 1 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur examen d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : à partir de 14 ans sur dérogation, 15 ans-26 ans

Organisation des cycles

Durée de chaque cycle : 1 à 3 ans

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement vocal individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève*
Formation Musicale (enseignement collectif)	de 1h à 2h en fonction du niveau et selon le cours choisi FM traditionnelle ou FM Chanteurs <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
Pratique collective complémentaire (cf. choix dans le tableau ci-dessous) durant toute la durée du cycle	de 1h00 à 2h00
Validation accès au Cycle suivant (Modalités d'évaluation page 115)	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

* Les élèves de la "Maîtrise filière Opéra" ne peuvent cumuler deux cours de Chant.

CYCLE 2 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur examen d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : 35 ans maximum.

Organisation des cycles

Durée de chaque cycle : 1 à 3 ans

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement vocal individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
Formation Musicale (enseignement collectif)	2h avec choix du parcours FM2 Chanteurs ou 2CA4 <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
Pratique collective complémentaire (cf. choix dans le tableau ci-dessous) durant toute la durée du cycle	1h00
Validation accès au Cycle suivant (Modalités d'évaluation page 115)	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

CYCLE 3 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur examen d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : 45 ans maximum.

Organisation des cycles

Durée de chaque cycle : 1 à 3 ans

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement vocal individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1h00
Formation Musicale (enseignement collectif)	2h00, FM3 Chanteurs ou UV 3CEM Instrumental (= anciennement le 3CA1) <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
Pratique collective complémentaire (cf. choix dans le tableau ci-dessous) durant toute la durée du cycle	1h00
Validation accès au Cycle suivant (Modalités d'évaluation page 115)	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE – CHANT LYRIQUE

Condition d'accès

- Etre en possession du BEM a minima.
- Uniquement accessible sur examen, comportant une épreuve vocale et un entretien.
- Âge : 55 ans maximum.

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle.
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur.
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cycle

- Durée du cycle entre 2 et 4 ans (noté COP1 à COP4).
- Parcours de formation structuré à partir des dominantes proposées.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Chant lyrique dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ Initial d'Etudes Musicales

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal de pratique individuelle	UE : Interprétation (1h30 de cours hebdomadaire)
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	UE : Formation musicale (3C FM Chanteurs ou UE FM COP Instrumental). UE : au choix 1 an validé (en plus du niveau suivi en CEM) Invention-Improvisation, Culture musicale, Ecriture, Composition, Orchestration, ou Organologie UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.
Module associé de pratique collective (durant toute la durée du cycle)	UE : Musique de chambre et pratique collective vocale
Module personnalisé	UE : aux choix dans la liste ci-dessous
	UE : Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières" page 133)

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

LISTE DES PRATIQUES COLLECTIVES ASSOCIEES AU CHANT LYRIQUE

Validation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	COP
Chœur débutants	« débutants »			
"Ensemble vocal du Conservatoire"	x	x	x	x
"Chœur de chambre"			x	x
"Polyphonies anciennes"	x	x	x	
Ensemble "Musique Baroque"		x	x	x
Chœurs associés par conventions	x	x		
Participation à Projet du Conservatoire			x	x

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

LISTE DES *UE* POSSIBLES DANS LE MODULE PERSONNALISE DU COP CHANT LYRIQUE

- Danse pour les chanteurs
- Théâtre adultes
- Autre discipline après validation de la direction

FORMATION MUSICALE CHANTEURS

Ce cours spécifique s'adresse aux élèves des classes de Chant Lyrique du Conservatoire. L'organisation suit en parallèle l'avancée des cycles du chant lyrique et conserve des correspondances avec le parcours de Formation Musicale Générale.

Cycle 1

- De 1 à 3 ans
- Initiation à la polyphonie et au déchiffrage
- Méthode de travail, intervalles, pulsation, mémorisation
- Cours hebdomadaire d'1h30
- Evaluation continue et examen final devant jury

Cycle 2

- De 1 à 3 ans
- Lectures de notes, de rythmes, chantées, intervalliques
- Battue de mesure, connaissance des tonalités, des accords
- Cours hebdomadaire de 2h
- Evaluation continue et examen final devant jury

Cycle 3

- De 1 à 3 ans
- Approche de la Culture Musicale, notions d'harmonie
- Autonomie, déchiffrage monodique et polyphonique
- Cours hebdomadaire de 2h
- Evaluation continue et examen devant jury externe
- Passerelle **ensuite** possible avec le Cycle 3, 1^{ère} année de Formation Musicale Générale

3 – Composition-Création

Pour toute personne intéressée par la création d'œuvres musicales de l'époque contemporaine pour le concert, le spectacle ou l'audiovisuel.

Organisation en trois cycles : Initiation, Cycle 3 et Cycle d'Orientation Professionnelle.

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (UV) ou d'une Unité d'Enseignement (UE) d'une autre discipline dominante.

2 filières possibles :

- *Musiques acoustique et du studio électroacoustique*
- *Musique de studio pour le concert ou l'audiovisuel*

Pré-Cycle (Initiation) <i>Première approche de la composition</i>

Conditions d'accès

- Bon niveau musical
- Pas d'âge requis
- Sur entretien de motivation
- Entrée directe possible en "Hors Cursus" (durée en fonction du projet).

Objectifs et contenus

- Principes de l'écoute active et de la démarche compositionnelle : du son au musical
- Acquisition des schémas de base
- Acquisition des techniques de base du studio électroacoustique
- Réalisation d'une étude pour instrument solo et d'une étude pour "sons fixés" réalisée en studio ou de 2 études de studio (orientation filière *Musique de studio pour le concert ou l'audiovisuel*)

Organisation du cycle

- Durée : 1 an (INIT A1)
- Temps de cours de 1 h à 3 h hebdomadaires (Séance d'écoute et d'échanges à partir des travaux de composition présentés et, si possible, séance en studio pour les techniques électroacoustiques).
Travail hebdomadaire nécessaire.

Validation

- en interne par contrôle continu (bulletins).

CYCLE
Développement (C3)
Composition-Création

Conditions d'accès

- Bonnes connaissances musicales (FM) et culturelles contemporaines
- Sur test et/ou entretien de motivation (pour les non issus du Cycle Initiation)
- Pas de limite d'âge

Aucune œuvre préalable n'est requise, cependant, les candidats ayant déjà réalisé des compositions peuvent apporter leurs travaux pour les présenter au jury.

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 3 à 4 ans

Maquette pédagogique du CEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Dominante : (contenu de l'UV1)	
<ul style="list-style-type: none"> • Ecoute et analyse d'œuvres courtes (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture. • Commentaires d'écoute analytique préparés par un étudiant et présentés en grand groupe. • Réalisation sur l'année de pièces personnelles autour d'œuvres de référence, d'un instrument, d'un petit ensemble libre. • Discussions et échanges critiques autour des travaux des étudiants. 	} 2h00 en niveaux éventuellement mixtes
Complémentaires :	
UV Ecriture : niveau INIT validé ou supérieur	} 1h00 à 3h00 par complémentaire
UV Culture musicale : niveau INIT, validé ou supérieur	
UV Musique assistée par ordinateur (MAO) : 3 années	
UV Instrumentation et d'Orchestration : niveaux 1 et 2	
UV Réalisation d'une œuvre associant un autre art de la scène proposé par le conservatoire (danse, théâtre ou cirque) ou l'image.	Au cours du cycle

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'UV dominante, le candidat présentera 3 œuvres (une acoustique, une de studio électroacoustique et une « mixte ») réalisées pendant le cycle sous format partition, jouées en direct et/ou enregistrement, qu'il commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Composition-Création*

Conditions d'accès

- Directe pour les détenteurs du C.E.M. de Composition-Création du *Conservatoire TPM*.
- Pour les autres : sur entretien avec le candidat autour de la présentation et de l'écoute d'une de ses œuvres et d'un dossier de ses pièces à remettre au jury au moins un mois avant l'entretien.

Organisation du cycle

Durée du cycle : 2 à 3 ans

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Composition-Création

dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ *Initial d'Etudes Musicales* :

MODULES	Temps hebdomadaire
Principal <ul style="list-style-type: none">• Ecoute et analyse d'œuvres des XX^e & XXI^e siècles• Réalisation de pièces personnelles	2h00 à 3h00
Associé d'orchestration <ul style="list-style-type: none">• Niveaux 1 et 2 (instrumentation) si pas déjà validés• Niveau 3 : pour orchestre symphonique et pour orchestre d'harmonie	1h00 à 2h30 par niveau
Complémentaire <ul style="list-style-type: none">• Ecriture : niveau INIT validé• Culture musicale (niveau BEM validé)• Musique Assistée par Ordinateur (MAO) : 2 années dans ce cycle	} 1h30 à 2h00 par complémentaire
Projet personnel : réaliser une œuvre associant un autre art du spectacle (image, danse, théâtre ou cirque)	au cours du cycle

Pour l'examen terminal du module principal, le candidat produira un mini-concert (d'œuvres ou extraits d'œuvres) d'une durée totale de 30 minutes maximum, constitué d'au-moins 3 œuvres (une acoustique, une de studio électroacoustique et une « mixte » ; une de celles avec instruments sera pour orchestre). Ces pièces auront été réalisées pendant le cycle sous format partition, jouées en direct et/ou enregistrement, qu'il commentera lui-même.

Il s'en suivra une discussion avec un jury, pour laquelle il aura constitué un dossier remis un mois auparavant.

Ce dossier comportera :

- des travaux compositionnels réalisés pendant le cursus comportant à la fois des œuvres instrumentales, électroacoustiques et mixtes et obligatoirement une pièce composée spécifiquement pour cet examen
- un court mémoire autour de son travail de compositeur dans ses aspects techniques et esthétiques.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal	UE Réalisation de pièces personnelles.
Module associé d'orchestration	UE Orchestre symphonique
	UE Orchestre d'harmonie
Module complémentaire	UE Ecriture (<i>niveau A validé</i>)
	UE Culture musicale (<i>niveau A validé</i>)
	UE MAO
	UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.
Une unité d'enseignement au choix	UE Composition associant un art de la scène proposé par le conservatoire (danse, théâtre ou cirque)

4 - Culture musicale

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (UV) ou d'une Unité d'Enseignement (UE) d'une autre discipline dominante.

Culture Musicale B

Organisation du cursus

- Durée du cycle : 2 à 3 ans max., notés B1 à B2 voire B3
(1 an pour l'UE du COP instrumental)
Durée du cours : 1 h 30
Validation en fin de cycle (B.E.M. de Culture Musicale).

Culture Musicale C

Organisation du cursus

- Durée du cycle : 1 à 2 ans max. notés C1 voire C2
Durée du cours : 2 h.
Validation en fin de cycle (C.E.M. de Culture Musicale).

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE Culture Musicale à dominante Histoire ou Analyse

Conditions d'accès

- Admission sur examen d'entrée :
 - Présentation du projet de Mémoire
 - Epreuve orale sur une liste de sujets affichée à l'avance

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cursus

- Durée du cycle : 2 à 3 ans notés COP1 à COP3, dom. Hist. ou dom. Analyse.
- Volume global de 300 heures environ.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Culture Musicale dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ Initial d'Etudes Musicales :

Pour chaque élève, l'enseignant principal (enseignant de la dominante) a la responsabilité de veiller à la cohérence du cursus, en lien avec le coordinateur ou le responsable pédagogique concerné. Les différents enseignements sont répartis comme suit :

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

Modules	Temps hebdomadaire (5h hebdomadaires env.)
Dominante <ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la musique • Analyse 	Selon le choix de la dominante et de la discipline associée : Séminaire et cours collectif
Complémentaire <ul style="list-style-type: none"> • Instrumentation-Orchestration (Niveau 1) 	Temps hebdomadaire + Sessions

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal (dominante au choix)	UE Histoire de la musique ou Analyse (<i>mise en loge pour un écrit</i>) UE Réalisation d'un court mémoire, à réaliser au cours du cycle suivant la dominante choisie
Module associé	UE Histoire de la musique ou Analyse (selon choix UE précédente) (<i>mise en loge pour un oral</i>) UE Court exposé oral dans la discipline associée
Module complémentaire	UE Instrumentation-Orchestration (<i>Niveau 1</i>) UE Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières" page 133) UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

5 - Direction d'ensembles vocaux et/ou instrumentaux

Les cursus de direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux sont structurés de manières distinctes après l'Initiation.

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (UV) ou d'une Unité d'Enseignement (UE) d'une autre discipline dominante.

Organisation en trois cycles : Initiation, Cycle 3 et Cycle d'Orientation Professionnelle.

Initiation

Première approche de la direction

Conditions d'accès

- Bon niveau musical
- Entretien de motivation
- Entrée directe possible en "Hors Cursus" (durée en fonction du projet).

Objectifs et contenus

- Acquisition des schémas rudimentaires (départ, arrêt, levée, nuance)
- Approche des principes de base de la technique vocale/instrumentale
- Se repérer dans une structure musicale simple
- Notions d'harmonie, de langage

Organisation du cycle

- Durée : 1 à 2 ans (INITA1, INIT A2)
(Une 3^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)

De 1 h à 3 h hebdomadaires

Complément

- Participation à un ensemble vocal et/ou instrumental du Conservatoire en concertation avec l'équipe pédagogique.

Validation

- en interne par contrôle continu (bulletins).

5. a. Direction d'ensembles vocaux

Voir INITIATION page précédente

CYCLE Développement (C3)

Conditions d'accès

- Accessibilité sur entretien de motivation, aux étudiants qui ont validés l'Initiation
- A toute personne ayant déjà une pratique de direction dans une formation vocale (associative ou autre) et au prorata des places disponibles
- Justifier d'une pratique vocale individuelle en chant lyrique
- Vérification des acquis minimum en FM (niveau BEM)
- Entrée directe possible en "Hors Coursus" : Contrat de Formation Continuée (CFC) (durée en fonction du projet).

Objectifs et contenus

- Maîtrise de l'ensemble des schémas de direction
- Notions de phrasé et d'esthétiques (plain chant, musique ancienne, jazz, traditionnelle, actuelle...)
- Physiologie de la voix, initiation à la phonétique suivant les répertoires abordés (anglais, allemand, italien, français, langues slaves)
- Gestion humaine et artistique de la répétition (temps, problèmes à résoudre, application)

Candidat possédant déjà une pratique artistique de bon niveau : dispenses ou équivalences possibles de certaines Unités de Valeur après examen de son parcours, après validation par la Direction du conservatoire.

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 1 à 2 ans maximum
(Une 3^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)
De 1 h à 3 h hebdomadaires

Maquette pédagogique du C.E.M.

MODULES	LES UNITÉS DE VALEUR (UV)
Module principal	UV Direction de chœur
Module associé	UV Chant lyrique, <i>Cycle 1 validé</i> UV Pratique vocale collective UV FM : <i>UV CEM Instrumental (ex. 3CA1) validé ou équivalent</i>
Module complémentaire	UV Culture Musicale, <i>1 an validé ou supérieur</i> UV Ecriture, <i>niveau A validé ou supérieur</i> UV Initiation au clavier (piano complémentaire pour non pianistes)

Évaluation du Module Principal

- Contrôle continu
- Evaluation devant jury extérieur :
 - Chanter une pièce vocale soliste avec accompagnement piano, préparée à l'avance
 - échauffement vocal collectif
 - épreuve de direction de chœur sur le répertoire étudié dans l'année
 - déchiffrage avec mise en loge puis passage devant le chœur déjà préparé
 - entretien avec le jury

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Direction d'Ensembles vocaux

Cette formation vise à préparer les élèves aux concours de l'enseignement supérieur et peut être envisagée comme l'aboutissement du cursus complet au CRR (DEM).

Le cursus prévoit une spécialisation "chœur d'enfants" ou "chœur d'adultes" sous forme de Dominante.

Conditions d'accès

- Avoir validé le C.E.M. de Direction d'Ensembles vocaux
- Avoir validé l'UV FM CEM ou équivalent ou niveau supérieur.
- Tout candidat possédant déjà une pratique artistique de haut niveau avec dispense ou équivalence possible de certains modules après examen de son parcours et validation par la Direction du conservatoire.
- Entrée directe possible en "Hors Cursus" : Contrat de Formation Continuée (CFC) (durée en fonction du projet).

Examen d'entrée selon la dominante choisie

- Un chant préparé interprété avec piano
- Travail d'un extrait avec le chœur après mise en loge de préparation
- Analyse devant jury de la pièce travaillée avec le chœur
- Entretien avec le jury portant sur les compétences et la motivation du candidat

Objectifs et contenus selon la dominante choisie

- Interprétation des principaux répertoires du patrimoine et de la création
- Prise en charge d'un chœur de manière autonome
- Technique de direction, travail de l'audition, de l'écoute, de l'interprétation
- Conduite de répétition et pédagogie appliquée
- Choix et préférences esthétiques argumentés
- Dominante chœur d'enfants ou chœurs d'adultes

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 2 à 3 ans notés COP1 à COP3
(Une 4^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Direction d'ensembles vocaux dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ *Initial d'Etudes Musicales* :

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal	UE Direction de chœur suivant la dominante choisie
Module associé	UE Chant lyrique, <i>Cycle 2 validé</i> UE Pratique vocale collective UE FM : <i>UV FM COP Instrumental validé ou équivalent</i>
Module complémentaire	UE Culture Musicale, <i>niveau B(EM) validé ou supérieur</i> UE Ecriture, <i>niveau B(EM) validé ou supérieur</i> UE Initiation à l'accompagnement au clavier
	UE Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières" page 133) UE "Les domaines pré-professionnels" <i>Sur la durée du Cursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.</i>

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal. (Cf. au dos)

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

Evaluation du Module principal pour les deux dominantes (chœur enfants ou adultes)

- Chanter deux pièces accompagnées au piano, de styles et de langues différents
- Echauffement vocal
- Déchiffrage avec le chœur après mise en loge
- Travail et filage d'une pièce prévue 3 semaines à l'avance
- Lecture et traduction de paroles en anglais, allemand, italien avec préparation et dictionnaire disponible
- Réalisation d'une audition publique d'environ 20' a cappella et accompagnement avec un chœur du Conservatoire ou autre après validation de l'équipe pédagogique
- Entretien avec le jury sur un mémoire synthétisant l'expérience du candidat

5. b. Direction d'ensembles instrumentaux

Voir INITIATION pages précédentes

CYCLE Développement (C3)

Conditions d'accès

- Accessibilité sur entretien de motivation, aux étudiants qui ont validés l' "Initiation"
- A toute personne ayant déjà une pratique de direction dans une formation instrumentale (associative ou autre) et au prorata des places disponibles
- Vérification des acquis minimum en FM (niveau BEM)
- Entrée directe possible en "Hors Cursus" : Contrat de Formation Continuée (CFC) (durée en fonction du projet).

Objectifs et contenus

- Formation centrale du cursus visant à développer l'ensemble des aspects nécessaires à une pratique efficiente.

Candidat possédant déjà une pratique artistique de bon niveau : dispenses ou équivalences possibles de certaines Unités de Valeur après examen de son parcours, après validation par la Direction du conservatoire

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 1 à 2 ans maximum
(Une 3^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)
De 1 h à 3 h hebdomadaires

Contenus et Maquette pédagogique (voir au verso)

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE Direction d'Ensembles instrumentaux
--

Cette formation vise à préparer les élèves aux concours de l'enseignement supérieur et peut être envisagée comme l'aboutissement du cursus complet au CRR (DEM).

Conditions d'accès

- Avoir validé le C.E.M. de Direction d'Ensembles instrumentaux ou justifier d'une formation similaire dans un autre établissement.
- Avoir validé l'UV FM CEM ou équivalent ou niveau supérieur.
- Tout candidat possédant déjà une pratique artistique de haut niveau avec dispense ou équivalence possible de certains modules après examen de son parcours et validation par la Direction du conservatoire.
- Entrée directe possible en "Hors Cursus" : Contrat de Formation Continuée (CFC) (durée en fonction du projet).

Examen d'entrée

- Commentaire d'écoute
- Epreuve d'analyse
- Mise en loge en instrumentation/écriture
- Epreuve de direction avec un ensemble
- Entretien avec le jury

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 2 à 3 ans notés COP1 à COP3
(Une 4^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)

Contenus

Modules	Temps hebdomadaire
<p>Principal</p> <p><u>Direction</u> Histoire de l'orchestre, des formations à diriger, des chefs et des écoles de direction au travers de documents écrits, sonores et vidéo.</p> <p><u>Gestique</u> Continuité de l'apprentissage des techniques de direction ; travail de table, avec piano et orchestres de formations diverses¹.</p>	2h00 à 3h00
<p>Complémentaires</p> <p><u>UE d'Ecriture</u> : niveau B validé ou supérieur</p> <p><u>UE de Culture musicale</u> : niveau B validé ou supérieur</p> <p><u>UE d'Instrumentation-Orchestration</u> : niveau 3 Approfondissement des techniques instrumentales, orchestration pour des formations classiques, étude des styles, incluant la GAO (Gravure Assistée par Ordinateur).</p> <p><u>UE Piano complémentaire</u> (réduction, déchiffrage)</p>	1h00 à 2h00 par complémentaire

¹ Voir note 1 supra.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Direction d'Ensembles Instrumentaux dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ *Initial d'Etudes Musicales*

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal de pratique collective	UE : Direction d'orchestre
Module associé de pratique individuelle	UE : Accompagnement au Piano, réduction de partitions, déchiffrage
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	UE : Instrumentation-Orchestration (niveaux 1, 2 et 3) UE : Ecriture (<i>niveau BEM validé</i>) UE : Culture musicale (<i>niveau BEM validé</i>)
	UE : Ecole du spectateur (Cf. "Dispositions particulières" page 133) UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

Évaluation du Module Principal

- Une épreuve de travail avec une formation²,
- Une épreuve de direction,
- Un entretien avec le jury

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

² Voir note 1 page précédente.

6 – Écriture

Les cours d'écriture s'adressent aux élèves possédant les bases minimum de FM et désirant développer l'écoute intérieure, assimiler des langages musicaux historiques, approfondir les connaissances analytiques, acquérir un savoir-faire technique spécifique, et s'inscrire progressivement dans une démarche d'invention à partir de l'utilisation de ces éléments de langage.

Les acquis d'écriture musicale sont un atout pour tout musicien aspirant à une véritable pratique autonome.

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (UV) ou d'une Unité d'Enseignement (UE) d'une autre discipline dominante.

Écriture A (Initiation)

Conditions d'accès

- Bonnes connaissances du vocabulaire musical et de ses applications

Organisation du cycle

- Durée : 1 à 2 ans max. (INITA1 à INITA2)

Durée du cours : 1h30

BEM Écriture

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 2 à 3 ans (B1 à B3)
Validation en fin de cycle (B.E.M. de Culture Musicale).

Maquette pédagogique

Styles baroque, classique et romantique

Durée du cours : 1h30

CEM Écriture

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 2 à 3 ans (C1 à C3)
Validation en fin de cycle (C.E.M. de Culture Musicale).

Maquette pédagogique

- UV1 : tous styles
- UV2 : approfondissement d'un style
- UV3 : projet personnel

Durée du cours : 2h00

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Écriture*

Conditions d'accès

- Admission sur examen d'entrée (mise en loge et entretien)

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cursus

- Durée du cycle : de 2 à 3 ans (noté COP1 à COP3).
- Volume global de 750 heures environ.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales d'Écriture
dans l'attente de la constitution du *Diplôme National¹ Initial d'Etudes Musicales* :

Les différents enseignements sont répartis dans trois modules et une unité d'enseignement :

Modules	Temps sur l'ensemble du cycle
Principal	
• Styles XX ^e & XXI ^e siècles	150 heures
• Autres styles	150 heures
Associé	
• Culture Musicale (<i>Niveau BEM validé</i>)	300 heures
Complémentaire (une matière au choix)	
• Harmonie au clavier	150 heures
• Orchestration (<i>niveaux 1 et 2</i>)	

Évaluation

- Dossier de l'élève
- Contrôle continu (bulletins semestriels, mises en loge, auditions publiques...)
- Examen de fin de cycle devant **jury externe**

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal	UE Styles XX ^e & XXI ^e siècles
	UE Autres styles
Module associé	UE Culture Musicale
Module complémentaire	UE Harmonie au clavier ou Orchestration
	UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Cursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Éducation (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

7 - Formation musicale générale "dominante"

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE F.M.

Conditions d'accès

- Admission sur examen d'entrée (mise en loge et entretien)

Objectifs et contenus

- Approfondir sa technique pour finaliser son enseignement initial en CRR
- Se préparer pour un enseignement supérieur.

Organisation du cursus

- Durée du cycle : de 2 à 3 ans (noté COP1 à COP3).
- Volume global de 750 heures environ.

Maquette pédagogique

Les différents enseignements sont répartis dans des modules :

- 4 Modules pour un COP FM à répartir (en totalité 5h hebdomadaires qui peuvent être répartis sur la durée du Cycle)
- Un 5^{ème} Module dans la préfiguration d'une Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Le MODULE 5 (*cf. au dos*) s'adresse aux candidats des Pôles Supérieurs et CEFEDM : 1h en temps lissé, en fonction des projets/difficultés des élèves du Cycle, de septembre jusqu'aux premiers tours des concours.

Prévoir une intervention des Responsables des Pôles Sup et CEFEDM sur une journée d' « information » et des immersions dans les institutions.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Formation Musicale dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ Initial d'Etudes Musicales :

PRINCIPAL	
MODULE 1 « FM »	UE Oral (2 h max) UE Ecrit (2 h max) UE Analyse-théorie appliquée (1h environ)
MODULES COMPLEMENTAIRES	
MODULE 2 « PRATIQUE »	UE Instrument UE Initiation à la technique vocale (1 an validé)
MODULE 3 « THEORIES »	UE à choisir dans la liste : <ul style="list-style-type: none">- Ecriture (niveau A)- Culture (niveau B)- Direction d'Ensemble
MODULE 4 « PERSONNALISÉ » (au moins 1 an validé)	UE à choisir dans la liste <ul style="list-style-type: none">- Harmonisation au clavier- Clavier complémentaire (non pianistes ou clavecinistes)- Une matière de <i>Théories, Invention et Création</i>, non choisie en Module 3- Composition (dont studio électroacoustique)- Musiques traditionnelles ou Actuelles- Gravure assistée par ordinateur (G.A.O.)- Autre, après validation de l'équipe <p>UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Cursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.</p>
Entretien avec le jury sur les objectifs du candidat.	

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

Supplément pour la Maquette pédagogique PREPA FM

MODULE 5 « PREPA »	UE préparation technique aux épreuves des Pôles Supérieurs de FM : « training » et accompagnement individualisé.
--------------------	--

8 – Jazz

CYCLE 1 Jazz

Conditions d'accès

Le cursus jazz est destiné à des élèves ayant acquis un certain niveau instrumental ou vocal (cycle 2).

- Examen d'entrée déterminera l'accès ou non à ce cursus.
Cet examen comportera les épreuves suivantes :
 1. Interprétation d'une œuvre au choix (classique ou jazz)
 2. Interprétation d'une pièce de jazz au choix avec ou sans solo
 3. Une lecture à vue
 4. Un test d'évaluation

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une discipline, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cursus

- Âge de référence pour débiter ce cycle :
 - 12 ans pour les instruments
 - 16 ans (après la mue) pour le jazz vocal
 - pas d'âge maximum.
- Durée du cycle de 4 ans maxi [après le Pré-Cycle 1](#)
- Temps hebdomadaire de cours : 3h30

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental/vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
Cours commun JAZZ et MAA. Harmonie 1CA1 à 1CA3 - FM spécifique Jazz – MAA. (enseignements collectifs)	1h30
Pratique collective dirigée : petite formation jazz	1h30
Validation accès 2 ^{ème} cycle	

Liste des disciplines possibles : Vocal, Basse électrique, Contrebasse acoustique, Guitare, Batterie, Piano, Cuivres, Bois, Cordes.

CYCLE 2 Jazz

Conditions d'accès

- être en 1CA3 d'Harmonie au minimum

Objectifs et contenus

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individualisées.

Organisation du cursus

- Durée du Cycle : de 3 à 5 ans (noté 2CA1 à 2CA5).
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 4h15 et 5h45

Maquette pédagogique du BEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental/vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant (être en 1CA3 d'Harmonie au minimum)	45 minutes
Harmonie 2CA1 à 2CA3 + arrangement	1h30
Pratiques collectives dirigées et/ou non dirigées (voir liste établie chaque année)	2h00
Piano ou Batterie complémentaire : en cycles 2 et 3, selon disponibilité des professeurs	Cours collectif optionnel

CYCLE 3 *Jazz*

Conditions d'accès

- Obtention du BEM pour les élèves venant d'un conservatoire classé par l'État
- ou être en 2CA3 d'Harmonie au minimum
- Examen d'entrée pour les autres candidats

Objectifs et contenus

Le Cycle 3 constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par le Conservatoire.

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux,
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant,
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du cursus

- Durée du Cycle : de 2 à 4 ans (noté 3CA1 à 3CA4)
- Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation sur l'ensemble du cycle, dont 1h00 hebdomadaire en discipline individuelle.

Maquette pédagogique du CEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental/vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant (être en 2CA3 d'Harmonie au minimum)	1h00
Harmonie 3CA1 à 3CA3	1h30
Parcours de pratiques collectives (voir liste établie chaque année)	2 à 4h00
• Formation dirigée :	} Pendant toute la présence de l'élève dans ce cycle
• Formation non dirigée :	
Piano ou Batterie complémentaire : en cycles 2 et 3, selon disponibilité des professeurs	Cours collectif optionnel

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Jazz*

Conditions d'accès

- Admission sur examen d'entrée

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cursus

- Durée du cycle : entre 2 et 4 ans (noté COP1 à COP4)
- Volume global de 750 heures environ
- Parcours de formation structuré à partir des dominantes proposées.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Jazz

dans l'attente de la constitution du *Diplôme National¹ Initial d'Etudes Musicales* :

Les différents enseignements sont répartis dans trois modules et une unité d'enseignement :

Modules	Temps hebdomadaire
Principal <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation (en groupe) 	1h30
Associé de pratique <ul style="list-style-type: none"> • Formation dirigée (bigband ou autre) • Pratique individuelle 	2h00 1h00
Complémentaire de culture musicale <ul style="list-style-type: none"> • Harmonie • Histoire du jazz • Arrangement (2 niveaux) 	1h30 1h30 1h30

NB : Le candidat n'est autorisé à passer l'UE d'interprétation du Module principal qu'après avoir validé les autres modules

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal	UE Interprétation en groupe (validée au niveau régional)
Module associé de pratique	UE Formation dirigée (Big band ou autre)
	UE Pratique individuelle
Module complémentaire de Formation et de Culture musicales	UE Harmonie
	UE Histoire du jazz
	UE Arrangement
	UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Cursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Éducation (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

9.1 – Maîtrise

Le chant choral permet de découvrir et de développer la voix, la respiration, l'écoute de l'autre, d'accéder rapidement au plaisir musical et à la pratique collective, et de participer à des prestations publiques de qualité. Formidable outil pédagogique, la pratique du chant choral participe au développement des compétences et à l'épanouissement de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte. Le chant choral peut être choisi comme discipline dominante appelée alors *Maîtrise*.

CYCLE 1 *Maîtrise (enfants ou ado)*

Conditions d'accès

- Admission sur test vocal :
 - en **fin** d'année scolaire précédente pour les élèves issus du chant choral "pratiques collectives")
 - en **début** d'année scolaire pour les nouveaux élèves

- Âge : à partir du CM1 (8 ans)

Organisation du cycle

- 1 à 4 ans [après le PréCycle 1](#)

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Dominante (chant choral)	
Travail en chœurs (Maîtrise enfants ou Maîtrise ados) en fonction de l'âge et des capacités musicales et vocales	1h30 + répétitions supplémentaires et concerts
Approfondissement Travail Maîtrise (ATM) par groupes de 4 élèves minimum	1h00
Formation Musicale Chanteur ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1h15 à 1h30 suivant filière. <i>NB : Une seule année de redoublement</i>
Discipline complémentaire (sauf pour les élèves déjà inscrits en cursus instrumental) - Clavier au choix : piano, orgue ou clavecin (en fonction des places disponibles)	0h30
Validation accès 2 ^{ème} cycle (Modalités d'évaluation page 115)	

CYCLE 2 *Maîtrise*

Conditions d'accès

- Direct pour les élèves issus du Cycle 1
- Sur test en **fin** d'année scolaire précédente pour les élèves issus du chant choral "pratique collective"
- Sur test en **début** d'année scolaire pour les nouveaux élèves
- Âge : à partir de 11 ans

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 2 à 5 ans

Maquette pédagogique du BEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Dominante (chant choral)	
Travail en chœurs (Maîtrise enfants, Maîtrise ados ou Ensemble vocal) en fonction de l'âge et des capacités musicales et vocales	2h00 à 2h30 + répétitions supplémentaires et concerts
Approfondissement Travail Maîtrise (ATM) par groupes de 4 élèves minimum	1h00
Formation Musicale Chanteur ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1h30 à 2h00 suivant filière <i>NB : Une seule année de redoublement</i> (“Cursus Etendu” possible ; modalités cf. page 20)
Disciplines complémentaires (<i>sauf pour les élèves déjà inscrits en cursus instrumental</i>) : - Clavier au choix : piano, orgue ou clavecin (<i>en fonction des places disponibles</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • 0h30 si débutant • 0h45 si abordé en cycle 1
(Modalités d'évaluation page 115)	

CYCLE 3 *Maîtrise*

Conditions d'accès

- Elèves issus du Cycle 2 (après obtention du BEM)
- Âge : à partir de 15 ans

Organisation du cycle

- Durée du cycle : 2 à 4 ans

Maquette pédagogique du CEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Dominante (chant choral)	
Travail en chœurs (Maîtrise ados ou Ensemble vocal ou chœurs adultes expérimentés) en fonction de l'âge et des capacités musicales et vocales	2h00 à 2h30 + répétitions supplémentaires et concerts
Chant lyrique complémentaire (sauf pour les élèves déjà en cursus chant lyrique)	0h30 (cours individuel)
Formation Musicale Chanteur ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1h30 à 2h30 suivant filière <i>NB : Une seule année de redoublement possible</i>
Disciplines complémentaires (<i>sauf pour les élèves déjà inscrits en cursus instrumental</i>) : - Clavier au choix : piano, orgue ou clavecin (<i>en fonction des places disponibles</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • 0h30 si débutant • 0h45 si abordé en cycle 2
Projet interdisciplinaire	En fonction du projet (environ 20h00 réparties sur l'année)
Disciplines complémentaires conseillées : Direction de chœur – Analyse - Histoire de la musique	En fonction du choix
(Modalités d'évaluation page 115)	

9.2 – Maîtrise filière Opéra (MOP)

La "Maîtrise filière Opéra " permet de découvrir et de développer sa voix au travers de disciplines complémentaires, allant de l'expression corporelle au chant lyrique individuel, sans oublier la pratique d'ensemble, centre de la dynamique de la discipline.

Grâce à une convention entre le *Conservatoire TPM* et l'*Opéra de Toulon* (TPM), les cours se déroulent sur deux lieux phares : le *Conservatoire TPM*, Site de Toulon et l'*Opéra de Toulon*.

L'ensemble des cours prépare à l'expérience toujours enrichissante et motivante de monter sur scène et de participer aux spectacles et concerts professionnels de l'*Opéra de Toulon*. Rencontrer des chanteurs lyriques et des chefs d'orchestre à la carrière internationale reste une source d'enrichissement artistique et humain incomparable. Les enfants peuvent s'épanouir et développer leur expérience grâce à une équipe pédagogique engagée et spécialiste de sa discipline. L'effectif de cette Maîtrise est limité à 40 enfants au maximum par année scolaire.

Maîtrise Opéra Groupe 1 (7-8 ans)

Conditions d'accès

- Admission sur audition :
 - en **fin d'année scolaire** pour l'année suivante.
 - Pas de possibilité d'auditionner en septembre.

Le candidat doit interpréter une chanson, un air ou une mélodie de son choix avec accompagnement souhaité. Durée : 3 minutes environ

Le jury est composé de représentants des deux directions (*Conservatoire TPM* et *Opéra de Toulon*)

- Âge : à partir du CE1–CE2 (7 et 8 ans)

Organisation du cycle

- Durée du Groupe : 1 an

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Chœur (Initiation FM incluse dans la pratique)	1 heure
Expression corporelle	1 heure
Passage systématiquement en Groupe 2* sauf avis contraire de l'équipe pédagogique	

Maîtrise Opéra Groupe 2 (9-11 ans)

Conditions d'accès

- Direct pour les élèves issus du Groupe 1 (sauf avis contraire de l'équipe pédagogique)
- Admission sur audition :
 - en **fin d'année scolaire** pour l'année suivante.
 - Pas de possibilité d'auditionner en septembre.

Le candidat doit interpréter une chanson, un air ou une mélodie de son choix avec accompagnement souhaité.

Durée : 3 minutes environ

Le jury est composé de représentants des deux directions (*Conservatoire TPM et Opéra de Toulon*)

- **Âge : CE2 à la 6^{ème} (9-11 ans et 8 ans pour les deuxième année)**

Organisation du cycle

- Durée du Groupe : 3 à 4 ans

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Chœur	1h30
Expression corporelle	1h
Chant individuel ou par petit groupe MOP	30 mn à 1h15 (1 à 4 élèves)
Formation Musicale MOP** ou "F.M. Chanteur" ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1h30 à 2h00 suivant type de cours <i>NB : Une seule année de redoublement</i> ("Cursus Etendu" possible ; modalités cf. page 21)
Travail scénique	Selon productions
Travail vocal soliste	Selon productions (choix sur Audition interne)
Passage systématiquement en Groupe 3* sauf avis contraire de l'équipe pédagogique	

Conditions d'accès

- Direct pour les élèves issus du Groupe 1 (sauf avis contraire de l'équipe pédagogique)
- Admission sur audition :
 - en **fin d'année scolaire** pour l'année suivante.
 - Pas de possibilité d'auditionner en septembre.

Le candidat doit interpréter une chanson, un air ou une mélodie de son choix avec accompagnement souhaité.

Durée : 3 minutes environ

Le jury est composé de représentants des deux directions (*Conservatoire TPM et Opéra de Toulon*)

- **Âge : 5^{ème} à 1^{ère} (12-16 ans) la dernière année concerne les élèves qui ont 16 ans durant l'année scolaire.**

Organisation du cycle

- Durée du Groupe : 4 à 5 ans

Disciplines	Temps hebdomadaire
Chœur	1h30
Expression corporelle	1h15
Chant individuel MOP	30 mn
Formation Musicale MOP** ou "F.M. Chanteur" ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1h30 à 2h00 suivant filière <i>NB : Une seule année de redoublement</i> (<i>"Cursus Etendu"</i> possible ; modalités cf. page 21)
Travail scénique	Selon productions
Travail vocal soliste	Selon productions (choix sur audition interne)
Evaluation finale	

Remarques : cf. au dos

**** Pour la F.M. "MOP":**

Les élèves ne sont pas en cycle car la progression n'est pas linéaire.

Seuls les élèves en "F.M. Chanteurs" ou en Formation Musicale générale peuvent avoir une évaluation par Cycle pour cette discipline.

Groupe 2 :

Contenus (a minima)

- Ecoute et reconnaissance d'intervalles (mélodiques et harmoniques)
- Majeur et mineur
- Utilisation du chant au maximum
- Canons
- Rythmes (corporel, sur la marche)
- Passage au codage écrit en fin d'année

L'évaluation est continue sur appréciation

L'objectif est d'arriver, au bout du [parcours](#), en équivalence avec la fin de Cycle 1 "[FM-Chanteurs](#)"

Groupe 3 :

- Objectif pour ceux qui ont suivi l'intégralité des années de FM MOP, d'atteindre une équivalence [à la fin du Cycle 2 "FM-Chanteurs"](#).

Pour les élèves en F.M. MOP qui quitteraient à tout moment la formation, ou bien à l'issue de la dernière année, l'enseignant de F.M. pourra proposer un niveau de transfert vers la "F.M. chanteur" ou traditionnelle en fonction des acquis de l'élève.

Pour le Chant lyrique :

A l'issue de la formation, les élèves souhaitant intégrer le cursus de chant lyrique

doivent passer l'audition d'entrée pour estimer en quel Cycle l'élève serait intégré.

En cours de formation Groupe 3, les élèves souhaitant suivre en double le cursus chant lyrique pourront le faire après audition d'entrée dans la discipline. Le temps pédagogique en cours de chant s'additionnera alors.(par exemple 1CA1 30 mn + 30 Mm Chant MOP)

Evaluations :

* Le passage automatique entre les Groupes est soumis au regard et à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Sont pris en compte les acquis de l'élève, son implication, son travail, sa motivation, son engagement au cours des productions etc...

Tout élève qui ne donnera pas sur scène un résultat satisfaisant ne sera pas maintenu dans la formation après avis de l'équipe pédagogique.

[Peut être considéré comme un élément de validation de cette filière, toute participation à une production scénique ou en concert, de l'Opéra ou du Conservatoire.](#)

En fin de cursus, une attestation est délivrée précisant le parcours individuel de l'élève avec un bilan des acquis.

[Tout élève possédant les acquis vocaux adéquats, peut être présenté, s'il le souhaite, à l'examen de fin de Cycle de la dominante "chant choral" du cursus "Maîtrise" afin de pouvoir accéder à un B.E.M. dans cette discipline ou un C.E.M.](#)

Les enfants sont rémunérés par l'Opéra comme des professionnels, à partir des répétitions scéniques, et doivent donc répondre aux conditions de résultat pour participer aux représentations. Dans le cas où l'élève ne présente pas une implication suffisante, une remise en question du parcours voire une exclusion pourra être prononcée.

10. Musiques actuelles amplifiées (M.A.A.)

Liste des instruments possibles : Chant, Guitare, Clavier, Guitare basse, Batterie

Atelier découverte *Musiques actuelles amplifiées*

Conditions d'accès

- Entrée sur test
- Âge : à partir de 11 ans

Objectifs et contenus

Aborder les bases des M.A.A. : mouvement, danse, ressenti de la pulsation, tempo, rythme, polyrythmie, mélodie, intervalles, harmonie, écoute, structure, culture, rôle des instruments dans le groupe.

Le corps et la voix comme outil, comme instrument de base.

Organisation

- 4 à 5 élèves par Atelier
- 1 an d'observation

CYCLE 1 *Musiques actuelles amplifiées*

Conditions d'accès

- Entrée sur test en [Pré-Cycle 1](#)
- Âges de référence pour débiter ce cycle : 13 ans pour les instruments, 15 ans pour le chant (après la mue)

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une orientation, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cursus

- Durée du cycle de 2 à 4 ans (présentation obligatoire en 1CA4)
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 1h30 et 3h30.

Maquette pédagogique au dos

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
Formation Musicale spécifique aux MAA à partir de 1CA3 et 1CA4 instrumental. Cours communs avec le Jazz. Cours commun JAZZ et MAA. Harmonie 1CA1 à 1CA2	1h30
Pratiques collectives dirigées <i>(voir liste établie chaque année)</i>	1h00 à 1h30
Validation accès 2 ^{ème} cycle	

CYCLE 2 *Musiques actuelles amplifiées*

Conditions d'accès

- être en 1CA4 de FM MAA, au minimum
- Entrée sur concours pour les externes.

Objectifs et contenus

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, réappropriation du répertoire amenant à développer un langage plus personnel et un univers de plus en plus singulier, sensibilisant aux principes de création, de composition.

Les élèves chanteurs doivent être capables à la fin de ce cycle de s'accompagner, de manière simple, au piano ou à la guitare.

Organisation du cursus

- Durée du Cycle : de 2 à 4 ans (noté 2CA1 à 2CA4) (obligation de se présenter en 3^{ème} année)
- Temps hebdomadaire de cours de 4h30 à 6h00

Maquette pédagogique du BEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
Formation Musicale	1h30 ("Cursus Etendu" possible ; modalités cf. page 21)
Pratique collective en atelier	1h30
Musique Assistée par Ordinateur (MAO) (cours collectif)	1 h
Orchestre facultatif	1h30
Module voix facultatif	1h30

Dans le cadre d'une pédagogie de groupe dispensée par l'enseignant d'instrument, le temps de cours peut être porté à 1H30 pour 3 élèves au lieu des 45 mn hebdomadaires.

CYCLE 3 *Musiques actuelles amplifiées*

Conditions d'accès

- Entrée sur concours pour les externes.

Objectifs et contenus

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux,
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant,
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du cursus

- Durée du Cycle de 2 à 4 ans (obligation de se présenter en 3^{ème} année)
- Le volume global de la formation représente environ 500 heures.
- La pratique d'instruments complémentaires est conseillée.

Maquette pédagogique du CEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1h00
Culture musicale et analyse	1h30
Pratiques collectives (accompagnement de projet)	1h30
Musique assistée par ordinateur (MAO) (cours collectif)	1h00

- UV d'interprétation instrumentale (associant le projet personnel)
- UV de Culture musicale et d'analyse
- UV de MAO

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Musiques actuelles amplifiées*

Conditions d'accès

- Admission sur examen d'entrée (dominante, test de FM et MAO pour les élèves externes).

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- Pratique soutenue dans la dominante choisie, modules de pratiques collectives et de culture
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Organisation du cursus

- La pratique d'instruments complémentaires est conseillée
- Durée du cycle : entre 2 et 3 ans (noté COP1 à COP3)
- Volume global de 650 heures environ.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales M.A.A.

dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ *Initial d'Etudes Musicales* :

Modules	Temps hebdomadaire
Principal d'interprétation <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant • Pratiques collectives (accompagnement du projet personnel) 	1h00 1h30
Complémentaire de Formation et de Culture musicales <ul style="list-style-type: none"> • Culture musicale et d'analyse • Formation musicale • Musique Assistée par Ordinateur (MAO) 	1h30 1h30 1h00

Les différents enseignements sont répartis dans deux modules :

1. Module principal d'interprétation = 2 unités d'enseignement (UE)
2. Module complémentaire de Formation et de Culture musicales = 4 unités d'enseignement (UE)

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)
Module principal d'interprétation	UE Pratique instrumentale UE Projet personnel
Module complémentaire de formation et de culture musicale	UE Formation musicale spécifique UE Analyse – culture MAA (rédaction d'un mémoire) UE Musique assistée par ordinateur
	UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Éducation (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

11 - Musiques anciennes

CYCLE 1 *Musiques anciennes*

Mise en place des premiers repères par la découverte du répertoire de la Renaissance au Baroque.

Conditions d'accès ([Pré-Cycle 1 inclus](#))

- Pour les débutants : acceptation [selon âge, profil et objectif](#) des candidats après rencontre-test avec l'équipe avant la reprise des cours.
- Pour le chant musique ancienne : sur audition.
- Pour les non-débutants : examen d'entrée avec morceau au choix (sauf clavecin, pièces imposées)

Objectifs et contenus

- Construction de la motivation et de la méthode
- Acquisition des compétences techniques de base
- Découverte du répertoire spécifique à la musique ancienne
- Premier contact avec les pratiques collectives du département

Organisation du cursus

- Durée du cycle de 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h00 et 3h30.

Maquettes pédagogiques

Discipline Clavecin	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	de 1h à 2h	
Pratique Collective à partir de 1CA3 Musique de chambre + Basse Continue	1 heure comprenant Musique de Chambre et Basse Continue = 30 min + 30 min à organiser en continuité	Pratique collective du département. (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Discipline Luth	Temps hebdomadaire	
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	de 1h à 2h	REGIME « GENERAL »
Pratique Collective à partir de 1CA3	1h	Pratique collective du département. (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Discipline Flûtes à bec	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	De 1h à 2h	REGIME « GENERAL »
Pratique Collective à partir de 1CA3	Ensemble multi-instrumental ancien 1h	

Discipline Viole de gambe	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	De 1h à 2h	REGIME « GENERAL »
Pratique Collective à partir de 1CA3	Ensemble multi-instrumental ancien 1h	

Discipline Chant	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	De 1h à 2h selon le cours choisi FM traditionnelle ou Chanteurs, en fonction du niveau et des objectifs	REGIME « GENERAL »
Pratique Collective	1h hebdomadaire effectuée par sessions	Selon les projets de la classe de chant musiques anciennes ou autre pratique après accord équipe pédagogique (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Validation du Cycle 1 :

- En situation d'audition de classes et/ou de département (Week-end de Musiques Anciennes) sur toute la durée du Cycle = 50%
- Examen de fin de Cycle = 50%
- Validation des disciplines FM et pratiques collectives

CYCLE 2 *Musiques anciennes*

- Approfondissement du travail technique acquis en premier Cycle
- Approche de l'ornementation, des traités musicaux et des techniques spécifiques à chaque instrument
- Pratique de la musique d'ensemble spécifique à la musique ancienne

Conditions d'accès

- En fonction de l'âge, du profil et des objectifs
- En interne après validation du Cycle 1
- En externe : sur audition et après étude du projet du candidat
Pièces au choix du candidat (sauf clavecin : morceaux imposés)

Objectifs et contenus

- Développement artistique et musical personnel
- Acquisition de l'autonomie
- Appropriation du langage musical
- Capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Organisation du cursus

- Durée du cycle de 3 à 5 ans (noté 2CA1 à 2CA5)
- Temps hebdomadaire de cours compris 3h45 + évènements du département

Maquette pédagogique

Toutes disciplines	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes par élève	
Formation Musicale	2h selon le cours choisi FM traditionnelle ou Chanteurs En fonction du niveau et des objectifs	REGIME « GENERAL » Avis favorable à valider
Pratique Collective	Selon dispositifs	Module à valider
Pour tous	Au moins 1 WE de Musique ancienne par an	1 par an toute la durée du cycle Et/ou projets ponctuels du conservatoire (Cf. liste des pratiques collectives du département)
Musique de Chambre	1h ou plus hebdo	A choisir parmi :
Chant musique ancienne		Projets chant musique ancienne <i>et/ou Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Flûte		<i>Consort de flûtes</i> (à partir 2CA3) <i>et/ou Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Clavecin		Basse Continue 30' individuel+ 30' groupe <i>et/ou Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Luth		Basse Continue 30'individuel+ 30'groupe <i>et/ou Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Viole		<i>Consort de violes et/ou Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)

Option libre pour tous (sauf clavecinistes) : initiation à la Basse Continue en Atelier

Validation du BEM :

- En situation d'audition de classes et/ou de département (Week-end de Musique Ancienne) sur toute la durée du Cycle = 50%
- Examen de fin de Cycle = 50%

Validation des disciplines Formation Musicale et Pratiques collectives

CYCLE 3 *Musiques anciennes*

- Consolidation d'acquis pour un discours musical fluide et expressif
- Affirmation d'une autonomie artistique, d'une identité musicale et du sens de la curiosité
- Capacité à s'orienter et s'intégrer dans un milieu amateur ou professionnel

Conditions d'accès

- En fonction de l'âge, du profil et des objectifs
- *En interne* : après validation du BEM "Musiques Anciennes"
- En externe* : sur audition et après étude du projet du candidat
(Pièces au choix du candidat, sauf clavecin : morceaux imposés)

Objectifs et contenus

- Maîtrise du langage musical et de la technique instrumentale
- Connaissance des styles, traités, ornementsations...
- Autonomie et capacité à mener un projet artistique
- Autonomie dans le travail d'ensemble

Organisation du cursus

- Entre 2 et 4 ans notés 3CA1 à 3CA4
- Temps de cours hebdomadaire : 5h + événements du Département

Maquette pédagogique

Toutes disciplines	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1h par élève	
Formation Musicale	2h	REGIME « GENERAL » UV CEM Instrumental à valider
Pratique Collective	Selon dispositifs	Module à valider
Pour tous	Au moins 2 WE de Musique ancienne par an	2 sessions par an toute la durée du cycle et/ou projets ponctuels du Conservatoire et/ou pour les chanteurs : projets de la classe de chant musique ancienne (Cf. liste des pratiques collectives du département)
Musique de Chambre	1h ou plus hebdo	Valider au moins 1 an l'UV « Musique de chambre » dans l'ensemble du cycle par une prestation publique ?
UV Erudition Musique Ancienne		Au moins 1 année
UV complémentaire optionnelle	2h ou par sessions	Liste : Atelier Basse Continue Atelier d'improvisation Autre en accord avec l'équipe

Validation du C.E.M. :

- En situation d'audition de classes et/ou de département (Week-end de Musique Ancienne) sur toute la durée du Cycle = 50%
- Examen de fin de Cycle = 50%
- Validation des disciplines FM, Erudition et pratiques collectives

CYCLE d'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Musiques anciennes*

- Affirmation de la personnalité et de la sensibilité artistiques
- Apprentissage de la méthodologie de recherche
- Précision du projet artistique personnel

Conditions d'accès

- En fonction de l'âge, du profil et des objectifs
- *En interne et externe* : par concours d'entrée et entretien avec le Jury
- Niveau demandé : B.E.M. minimum validé ou sur dérogation

Objectifs et contenus

- Confirmation de sa personnalité musicale, de sa capacité à imaginer et à mener son projet personnel
- Perfectionner le lien « technique-interprétation »
- Renforcer la pratique personnelle et autonome
- Développer le sens de l'entreprise

Organisation du cursus

- Entre 2 et 4 ans notés COP1 à COP4

Maquette pédagogique du Diplôme d'Etudes Musicales "Musiques anciennes"
dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ *Initial d'Etudes Musicales* :

Toutes disciplines	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1h30 par élève	Validation : Récital de fin de Cycle entre 20 et 30 minutes
Formation Musicale	2h selon le cours choisi FM traditionnelle ou Chanteurs En fonction du niveau et des objectifs	REGIME « GENERAL » UE FM du DEM Instrumental à valider
Pratique Collective	Selon dispositifs	Module à valider
Pour tous	Les 3 Week-end de Musique ancienne par an	3 sessions par an toute la durée du cycle et/ou projets ponctuels du Conservatoire et/ou pour les chanteurs : projets de la classe de chant musique ancienne
MUSIQUE DE CHAMBRE	1h ou plus hebdo	Valider au moins 1 an l'UE « Musique de chambre » dans l'ensemble du cycle par une prestation publique
UE Erudition Musique ancienne		Niveaux "b" et "m"
UE complémentaires obligatoires	2h ou par Sessions	A choisir : Atelier Basse Continue pour Luth et Clavecin Atelier d'improvisation Musique Ancienne (optionnel pour Luth et Clavecin) (Cf. liste des pratiques collectives du département)
		UE "Les domaines pré-professionnels" Sur la durée du Cursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

12 - Musique de Chambre

Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales (cordes, bois, cuivres, chant, piano, harpe, guitare et percussions) à partir de la 1^{ère} année du 3^{ème} cycle, la musique de chambre a pour but l'interprétation d'œuvres écrites pour un effectif restreint de musiciens (généralement de 2 à 10).

A la différence d'un ensemble orchestral, chacun exécute une partie différente, à la fois soliste et dépendante des autres sans le concours d'un chef d'orchestre.

Cet apprentissage développe donc les qualités essentielles d'autonomie, de responsabilité, d'écoute, de partage.

Voici les propositions présentée pour une meilleure adaptation de la musique de chambre dans l'ensemble des cursus et d'une remise en place d'un DEM de musique de chambre tel que proposé par les établissements du territoire national :

Dans la mesure du possible, et en fonction des instruments et du répertoire, il s'agira de privilégier les formations « standard ».

L'enseignement est divisé en :

- **Un degré d'initiation à la musique de chambre (facultatif), accessible en milieu de 2^{ème} cycle (2CA3 et 2CA4)**
- **Deux situations en éléments complémentaires de la dominante instrumentale ou vocale :**
 - Cycle 3 (U.V. du C.E.M.)
 - Cycle COP (U.E. du D.E.M.)
- **Le Cycle COP à dominante "Musique de chambre"**
Obtention d'un D.E.M. « Musique de chambre »

Initiation à la Musique de Chambre (élèves de Cycle 2)

Ce dispositif est facultatif. Il est destiné aux élèves particulièrement motivés qui souhaitent bénéficier d'une expérience dans ce domaine avant de l'aborder en Cycle 3.

Il pourra être remplacé en participant à des ensembles de classe (ce qui ne dispensera en aucun cas des pratiques d'orchestre).

Cette initiation est une composante obligatoire en 2^{ème} Cycle en Classe à Horaires Aménagés dominante "Musique de chambre".

Sinon concerne les élèves Instrumentistes et chanteurs en musique de chambre ou en chœur (1 par voix) en 2CA3 et 2CA4 sur Pôles Ouest, Est ou Centre.

Conditions d'accès

- Instrumentistes : 2CA3 et 2CA4 (*une dérogation d'anticipation, pour un élève en 2CA2 particulièrement avancé, peut être proposée par l'enseignant de sa discipline dominante si cela est justifié et donc validé par la direction du Conservatoire*)

Organisation du cursus

- Temps de cours : 45'
- Répétition par groupe **et en autonomie** (hors présence du professeur mais planifié par ses soins : 45' **fortement conseillé**) (*suivi administratif exigé par les Sites*)

Durée

- Travail préparé dans un temps de 10 cours et validé sous forme de présentation publique en présence d'un membre de la direction du conservatoire.
- **Pratique une fois par an a minima dans le temps du Cycle 2**
et renouvelable autant de fois que la formation le désire soit un total possible de 3 fois dans l'année)
Ce programme doit être élaboré en fonction du niveau technique des élèves concernés pour privilégier un travail musical de pratique collective non dirigée.

Evaluation

- Le travail de chaque année du cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
Cet élément constitutif du BEM est validé par assiduité pendant une année scolaire minimum.

<p style="text-align: center;"><i>Musique de Chambre (élèves en Cycle 3 instrumental)</i> U.V. complémentaire du C.E.M.</p>

Concerne les élèves de 3CA1, 3CA2, 3CA3 sur Pôles Ouest, Est ou Centre

Conditions d'accès

- Instrumentistes : automatique dès la 1^{ère} année du Cycle 3
- Chanteurs : musique de chambre ou chœur 1 par voix dès la 1^{ère} année du Cycle.

Organisation du cursus

- Temps de cours : 1h hebdomadaire
- Répétition par groupe en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins)
1h/minimum par semaine obligatoire (suivi administratif exigé)

Durée

- 2 ans (1 année supplémentaire peut être accordée à titre exceptionnel).
Pratique obligatoire dans le temps du Cycle 3 instrumental

Evaluations

- Le travail de chaque année du cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
L'U.V. du CEM nécessite une assiduité aux cours pendant une année scolaire minimum.
- L'évaluation de fin de cycle consiste en l'interprétation d'un programme comportant des extraits d'au moins 2 œuvres au choix et d'esthétiques différentes (**durée minimale de l'épreuve 10', maximale 15'**) devant un jury externe présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.

Les élèves ont la possibilité dès la fin de leur 1^{ère} année :

- soit de participer à cet examen en tant que « réplique »
- soit de concourir (sur proposition de l'enseignant)

Ce programme doit être élaboré en fonction du niveau technique des élèves concernés pour privilégier un travail musical de pratique collective non dirigée.

Musique de Chambre (élèves en COP Instrumental)
U.E. complémentaire du D.E.M.

Concerne les élèves de COP1, COP2, COP3
cours dispensé exclusivement sur le Site de Toulon

Conditions d'accès

- Sur obtention d'une "Mention très bien" à l'examen de musique de chambre Cycle 3
- Automatique dès la 1^{ère} année du cycle COP (instrumental ou vocal)

Organisation du cursus

- Temps de cours : 1h hebdomadaire
- Répétition par groupe en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins)
1h minimum par semaine obligatoire (suivi administratif exigé)

Durée

- Ce Cycle a une durée nominale de 2 ans. (1 année supplémentaire peut être accordée à titre exceptionnel).

Pratique obligatoire dans le temps du C.O.P. instrumental

Evaluations

- Le travail de chaque année du Cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
L'U.V. du CEM nécessite une assiduité aux cours pendant une année scolaire minimum.
- L'évaluation de fin de Cycle consiste en l'interprétation d'un programme comportant des extraits d'au moins 2 œuvres au choix et d'esthétiques différentes (**durée minimale de l'épreuve 15', maximale 20'**) devant un jury externe présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.

Les élèves ont la possibilité dès la fin de leur 1^{ère} année :

- soit de participer à cet examen en tant que « réplique »
- soit de concourir (sur proposition de l'enseignant)

CYCLE d'ORIENTATION PROFESSIONNELLE *Musique de Chambre*

Cursus qui s'adresse à une formation constituée et déterminée à obtenir ce Diplôme d'Etudes Musicales spécifique dans l'attente de la constitution du *Diplôme National*¹ *Initial d'Etudes Musicales*

Préalable

- Les candidats doivent être **titulaires d'un D.E.M. instrumental ou de l'U.E. dominante** ou équivalent (conservatoires étrangers) instrumental ou vocal.

Conditions d'accès

- *En interne* :
 - Directement sur obtention d'une Mention très bien à l'examen de musique de chambre du Cycle COP instrumental
 - Sur audition d'entrée et après avis favorable de l'équipe pédagogique et de la Direction du Conservatoire (nature des épreuves identique à l'externe)
(Dans ce cadre les formations de type « duetto » ou « sonate » sont recevables si les candidats ont satisfait, dans le cadre de leur D.E.M. instrumental, à une formation plus élargie).
- *En externe* :
Nature des épreuves :
 - Interprétation d'une œuvre au choix du répertoire de musique de chambre, ou d'un extrait. Durée 10' environ.
 - Entretien avec le Jury décrivant le projet du/des candidat(s).

L'étudiant qui souhaite se présenter en individuel, devra constituer lui-même son groupe pour le concours.

Organisation du cursus

- Temps de cours : 1h hebdomadaire
- Répétition par groupe en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins) 2h à 3h/minimum par semaine obligatoire (suivi administratif exigé)

Durée

- Le cycle spécialisé se compose de deux années notées COP1 et COP2 et divisées en 4 semestres. Chaque semestre devra être évalué par une prestation publique.
En fin de deuxième année chaque groupe ou étudiant se présente à l'examen dans la formation de son choix (formation du concours d'entrée ou autre) selon son projet.

En cas de non réussite au D.E.M., une troisième année pourra être accordée par le directeur, sur avis de la commission d'orientation du conservatoire et seulement à titre exceptionnel.

Contenu, répertoire

Etude du répertoire associé à la formation présentée au moment du concours d'entrée et participation à d'autres formations de musique de chambre durant le parcours, selon les projets initiés par les professeurs et les propositions des étudiants.

Chaque ensemble construit son répertoire avec l'aide de son professeur référent.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

En association avec la Culture musicale :

Des « Journées lecture » devront être organisées. Elles seront accompagnées d'une conférence sur l'esthétique et le style de la période des pièces abordées.

Des concerts commentés seront proposés au public autour des pièces interprétées par les groupes d'étudiants.

Les étudiants du C.O.P. de Musique de chambre bénéficient des modules complémentaires ouverts aux étudiants de troisième cycle du Conservatoire TPM.

Evaluation

Le DEM de Musique de Chambre se déroule pendant 2 années scolaires puis est validé ou non avec un passage d'examen de fin de cycle. Un jury de personnalités est invité pour l'occasion.

- Le travail de chaque année du cycle fait l'objet impérativement d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.

L'assiduité et la participation aux différents événements proposés par les professeurs durant les 4 semestres d'étude est prise en compte dans l'attribution du D.E.M.

- L'évaluation de fin de cycle consiste en l'interprétation d'un programme comportant des œuvres du répertoire ou extraits d'esthétiques différentes, dont une faisant appel à une écriture (voire forme) non normalisée (durée minimale de l'épreuve minimum 30') devant un jury externe présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.

Le programme devra impérativement être validé en amont par le Directeur du Conservatoire.

Le D.E.M. est attribué à chaque membre du groupe ; une mention de groupe pourra distinguer les formations les plus performantes.

Si des candidats souhaitent se présenter sur plusieurs formations, ils devront y consacrer le temps en conséquence.

Le diplôme précisera en détail chaque formation qui a satisfait aux épreuves.

Par contre, il n'est pas possible de faire un mixte dans un seul programme, il s'agira de deux présentations différentes. Chaque formation fait l'objet d'un passage indépendant.

Rappel descriptif des formations de type « standard »

- Cordes : du trio au sextuor (voir octuor...)
- Cordes avec piano : du trio au quintette (voir plus...)
- Vents : trio d'anches, quatuor et quintette (voir plus...octuor...), quatuor de saxophones
- Cuivres : trio (cor, trompette, trombone), quatuor, quintette (voir plus...) quatuor de trombones, de cors...
- Mixtes : cordes et vents, bois et cuivres, cordes + bois + cuivres avec ou sans piano, harpe, percussion, guitare, accordéon, etc.
- La voix peut être intégrée dans l'ensemble de ces formations ou se présenter en ensemble vocal (un chanteur(se) par partie, toujours non dirigé !).

En ce qui concerne les formations de chambre de type « musique ancienne et baroque », elles peuvent rentrer dans l'ensemble du dispositif tel que présenté ci-dessus, dès le 3^{ème} cycle (incluant l'ensemble des instruments concernés et la voix, ainsi qu'un répertoire adapté).

Pour plus de précisions, se référer aux pages du département de Musiques Anciennes

13 - Musiques traditionnelles/Musiques du monde

PRE-CYCLE 1 *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Conditions d'accès

- CP (6 ans) ou CE1 (7 ans) sauf le tango

Objectifs et contenus

Être en Initiation, c'est goûter à la matière artistique, de manière concrète, avec l'instrument de son choix.

Le cours d'initiation permet à l'enfant d'ouvrir et d'affiner ses perceptions, d'éduquer son écoute, de mettre en place un vocabulaire sur les sons et la musique, de pratiquer le chant en groupe, éventuellement de réaliser des activités corporelles et des activités d'expression artistique. Par ce biais, il entre également en contact avec la diversité artistique proposée au Conservatoire.

L'objectif de cette année de sensibilisation, de découverte, d'ouverture artistique est de rendre l'enfant acteur de ses choix.

NB : L'année d'initiation musique peut être élargie à une pratique corporelle, conduite en partie par des enseignants de danse.

Organisation

- Durée de la phase : 1 an non renouvelable (sauf pour les élèves de CP pas prêts pour entrer en Cycle 1)
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h00 et 2h30.

Maquette pédagogique

Les enfants sont encadrés par une équipe d'enseignants qui leur proposent un contenu artistique situé dans la transition entre le monde sensoriel et le domaine de l'apprentissage.

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 mn (pédagogie de groupe possible)
Initiation Musicale (enseignement collectif) : facultatif	45 mn (cours avec le cursus instrumentistes)
Chant choral pour les CE1 (7 ans) et plus ou Chant traditionnel collectif ou Atelier de percussions	45 mn

Évaluation

Avis collégial des enseignants sur les aptitudes de l'enfant à entrer en cycle 1.

CYCLE 1 *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Les premiers apprentissages sont aussi accessibles aux adultes (pas de limite d'âge) mais dans la limite des places disponibles. Les élèves sont considérés comme adultes à partir de 16 ans. Les enfants restent prioritaires.

Conditions d'accès

- Âges de référence pour débiter ce cycle (après le Pré-Cycle 1) :
 - 7 ans (CE1) pour les élèves issus du Pré-Cycle1 avec avis favorable du professeur
 - 8 ans (CE2) pour les instruments
 - 15 ans (après la mue) pour le chant

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une discipline, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cycle

- Durée du cycle de 3 à 4 ans (noté 1CA2 à 1CA4).
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h30 et 3h45

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
Formation musicale	Idem cursus musique instrumentale pour le Galoubet-tambourin
Atelier de pratique collective	1h00 à 2h00
Validation accès 2 ^{ème} cycle	

CYCLE 2 *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Le deuxième cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale.

Les objectifs de ce cycle sont d'acquérir des méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs transmis. Il permet au musicien d'évoluer dans les différents langages musicaux et de développer des démarches analytiques ; d'aborder des répertoires diversifiés en faisant une synthèse entre écoute, aisance corporelle, sens musical.

Maquette pédagogique du BEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
Formation et culture musicales	Idem cursus musique instrumentale pour le Galoubet-tambourin
Pratique collective	1 à 3 heures (formation dirigées ou non)

- Durée du cycle 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3h45 et 6h15, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, masters-classes... organisés par le conservatoire.

Considérations particulières

Musiques Arabo-Andalouse : A la différence du cycle 1 généraliste, l'élève doit déterminer un cursus à partir de ce 2ème cycle : cursus musiques traditionnelles « généraliste » : HAWZI (chant et instrument), populaire (chant et instrument), chant traditionnel et/ou populaire, instrument : luth ou violon ou mandoline ou guitare ou percussions. Ce cycle est composé de deux cours individuels, sur chacun des instruments, de trente minutes hebdomadaires, et d'un atelier de pratique collective d'1h30 à 2 heures.

Musiques Cubaines : A la différence du cycle 1 généraliste, l'élève doit déterminer une spécialisation à partir de ce 2ème cycle : musique populaire et/ou musique traditionnelle, percussion et/ou chant. Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'un cours de culture musicale d'une heure et d'un atelier de 1 à 2 heures.

Galoubet-tambourin : Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'un cours de formation musicale.

L'ensemble de tambourinaires est une pratique collective obligatoire.

Guitare Flamenca : Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'un atelier de pratique collective

CYCLE 3 *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Le troisième cycle prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans la finalité d'accéder à une pratique autonome.

Les objectifs consistent en une acquisition structurée des connaissances et un approfondissement des techniques instrumentales ou vocales. La finalité est une intégration dans la pratique musicale en amateur.

Organisation du cycle

- Durée du cycle de 2 à 4 ans
- Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation, dont 1h00 hebdomadaire en discipline individuelle, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le Conservatoire.

Maquette pédagogique du CEM

Disciplines	Temps hebdomadaire
Enseignement Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 heure
Formation musicale	Idem cursus musique instrumentale pour le Galoubet-tambourin
UV Culture Musicale	Selon les disciplines.
Pratique collective	2 à 4 heures (formation dirigée ou non)

Considérations particulières

Musique Arabo-Andalouse

Cycle composé de deux cours individuels de trente minutes hebdomadaires chacun, et d'un atelier de pratique collective d'une heure trente.

Musiques Cubaines

Cycle composé d'un cours individuel de trente minutes hebdomadaires, d'un cours de culture musicale d'une heure, et d'un atelier (d'une à deux heures).

Galoubet – Tambourin

Cycle composé d'un cours individuel d'une heure hebdomadaire.

Guitare Flamenca

Cycle composé d'un cours individuel d'une heure hebdomadaire.

Tango

TROISIEME CYCLE (ANNEE PROBATOIRE)

Cette année permet à l'élève de réfléchir à son orientation soit vers une pratique en amateur autonome (3ème cycle conclu par un Certificat d'Etudes Musicales), soit vers une orientation professionnelle (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial conclu par un Diplôme d'Etudes Musicales). Dans le cadre de cette discipline, c'est aussi le temps pour l'élève d'acquérir une expérience d'une esthétique musicale particulière qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Un cours d'ensemble d'une heure trente minutes hebdomadaire est dispensé. La participation aux diverses auditions de la classe est obligatoire.

L'évaluation est continue tout au long de l'année et celle-ci se termine par le choix de l'orientation : vers un troisième cycle court ou un troisième cycle spécialisé.

TROISIEME CYCLE

La durée de ce cycle est comprise entre une et deux années.

Il est composé d'un cours d'ensemble d'une heure trente minutes.

L'évaluation est continue tout au long du cycle et celui-ci se termine par un examen de fin de cycle (composé d'un programme commun à jouer de mémoire, donné six semaines ouvrées avant l'examen) qui délivre le Certificat d'Etudes Musicales.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE **Musiques traditionnelles/Musiques du monde**

Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation, par la dispense d'un cours hebdomadaire d'une heure et quart.

Conditions d'accès

➤ L'accès à ce cycle dont la durée est comprise entre une et trois années, est réservé aux élèves dont les compétences, dans la discipline dominante choisie, ont été vérifiées à l'issue d'épreuves sélectives.

Ce concours d'entrée est composé d'un programme imposé donné huit semaines auparavant et d'un entretien avec le jury.

Organisation du cycle

Le diplôme terminal, est constitué d'Unités d'Enseignement.

Maquettes pédagogiques du Diplôme d'Etudes Musicales de Musiques traditionnelles et du Monde dans l'attente de la constitution du *Diplôme National¹ Initial d'Etudes Musicales* :

Considérations particulières

Musiques Arabo-Andalouse

Module principal de pratique individuelle :

- UE d'instrument principal
Un programme composé d'une ou plusieurs pièces libres et imposées, instrumentales et vocales, du répertoire constitue l'examen de l'UE de l'instrument
- UE de second instrument ou de chant

Module associé de Pratique Collective :

- UE de Reproduction-exploitation

Module complémentaire de Formation et Culture musicales :

- UE de Commentaire d'écoute
- UE "Les domaines pré-professionnels"
Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

Musiques Cubaines

Module principal de pratique individuelle :

- UE d'instrument principal
Le programme est composé de plusieurs pièces libres (deux minimum) du répertoire, dont une éventuellement dansée.
- UE de second instrument ou de chant

Module associé de Pratique Collective :

- UE de Reproduction-exploitation
- UE de direction d'ensemble
- UE d'accompagnement de danse (facultatif)

Module complémentaire de Formation et Culture musicales

- UE de Commentaire d'écoute
- UE d'exposé sur un sujet au choix
- UE "Les domaines pré-professionnels"
Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Education (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

Galoubet - tambourin

Module principal de pratique individuelle :

Un programme éclectique et composé d'œuvres libres et imposées (dont une au moins sera une création d'une œuvre avec chant, danse et orchestration) constitue l'examen de pratique instrumentale.

- UE d'Interprétation

Module associé de Pratique collective :

- UE de Création
- UE d'Ensemble de tambourinaires (pratique obligatoire)

Module complémentaire de Formation et Culture musicales :

- UE de Commentaire d'écoute
- UE de Formation Musicale (niveau CEM)
- UE "Les domaines pré-professionnels"
Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

Guitare Flamenco

Module principal de pratique individuelle :

- UE d'Interprétation
Un programme éclectique représentatif de l'esthétique de la discipline, d'une durée de 30 minutes maximum composé de plusieurs pièces de style et d'esthétique différents (techniques alzapua, tremolo, picado, rasgado, etc...) constitue l'examen de l'UV de l'instrument.

Module associé de Pratique Collective :

- UE de techniques d'accompagnement de la danse et du chant flamenco : accompagnement d'un chant non rythmé et d'un chant rythmique

Module complémentaire de Formation et Culture musicales :

- UE d'Erudition musicale (1ère année)
- UE d'Histoire des musiques traditionnelles et musiques du monde (rédaction et soutenance d'un court mémoire au choix du candidat).
- UE "Les domaines pré-professionnels"
Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

Tango

Module principal de Pratique individuelle :

Une prestation de trente minutes constitue l'examen du module de Pratique individuelle.

- UE d'Interprétation

Module associé de Pratique collective :

- UE de Création d'une œuvre contemporaine (dans l'esthétique tango) seul ou en ensemble.
Travail avec comédiens, danseurs, circassiens, techniciens du spectacle.

Module complémentaire de Formation et Culture musicales :

- UE de Commentaire d'écoute
- UE de Formation Musicale (niveau CEM)
- UE "Les domaines pré-professionnels"
Sur la durée du Coursus : 3 journées de conférences et d'échanges autour d'informations pratiques et une Session de Master-class interdisciplinaire.

A - MODALITÉS D'ÉVALUATION – DIPLÔMES

L'évaluation, partie intégrante du dossier de l'élève, a pour fonction de situer l'élève, de suivre son orientation tout au long de sa scolarité, et particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle permet de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues ont été assimilées.

L'évaluation annuelle porte sur la réalisation des objectifs fixés et mis à jour par l'équipe pédagogique.

Une réorientation pourra être envisagée ou conseillée vers une autre filière à l'intérieur ou hors de l'établissement.

L'évaluation de l'élève s'effectue selon trois modes opératoires :

1. Contrôle continu comprenant :
 - Les commentaires oraux et écrits de l'enseignant lors de chaque cours
 - Les bulletins scolaires semestriels (avec ou sans contrôle continu intra-cycle devant jury)
 - La participation en tant que spectateur aux manifestations locales ou hors TPM.
2. En musique, pour les intra-cycles :
Bilans étapes de milieu de cycle : Evaluations Techniques Intermédiaires (ETI) en 1CA2, 2CA2 et 3CA1.
3. Pour la fin des cycles :
 - En 1^{er} cycle, les jurys sont constitués en interne sauf cas particulier.
 - Pour les autres cycles : examen devant jury externe pour la dominante voire les autres disciplines complémentaires (et conseil de classe interne si nécessaire).

MUSIQUE

NIVEAU MUSICAL	Echéance pédagogique
Eveil Artistique GSM	Avis des enseignants
Initiation CP	Avis des enseignants
<i>1^{er} Cycle Année 1 (1CA1)</i>	
1CA2	Evaluation Technique Intermédiaire (ETI) en 1CA2 Examen de Fin de Cycle 1 lorsque l'élève est prêt
1CA3	
1CA4	
1CA5	
<i>2^{ème} Cycle Année 1 (2CA1)</i>	
2CA2	Evaluation Technique Intermédiaire (ETI) en 2CA2 Examen de Fin de Cycle 2 (composantes du BREVET D'ETUDES MUSICALES) lorsque l'élève est prêt
2CA3	
2CA4	
2CA5	
<i>3^{ème} Cycle Année 1 (3CA1)</i>	
3CA2	Evaluation Technique Intermédiaire (ETI) en 3CA1 Examen de Fin de Cycle 3 (composantes du CERTIFICAT D'ETUDES MUSICALES) lorsque l'élève est prêt
3CA3	
3CA4	
<i>Cycle d'Orientation Professionnelle COP1 (sur examen d'entrée)</i>	Durant le cycle : prestations
<i>Classe Prépa (sur examen d'entrée)</i>	Prestations durant la filière, 2 ans maximum :
COP2	Prestations durant le cycle, Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt DIPLOME D'ETUDES MUSICALES dans l'attente de la constitution du <i>Diplôme National¹ Initial d'Etudes Musicales</i>
COP3	
COP4	

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Éducation (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

DANSE

NIVEAU CHOREGRAPHIQUE	Echéance pédagogique
Eveil (GSM)	
Initiation CP	
Initiation CE1	
<i>Cycle 1 Phase 1 (C1P1)</i> (âge : 8 ans)	5 années maximum dans le Cycle
C1P2	Examen de Fin de Cycle 1 lorsque l'élève est prêt
C1P3	
C1P4	
C1P5	
<i>Cycle 2 Phase 1 (C2P1)</i> (âge : 11 ans)	
C2P2	
C2P3	
C2P4	
C2P5	
<i>Cycle 3 Phase 1 (C3P1)</i> (âge : 14 ans)	5 années <i>maximum</i> dans le Cycle Examen de Fin de Cycle 3 lorsque l'élève est prêt (CERTIFICAT D'ETUDES CHORÉGRAPHIQUES)
C3P2	
C3P3	
C3P4	
C3P5	
<i>Cycle d'Orientation Professionnelle</i> Phase 1COPP1 (sur examen d'entrée) (âge : 14 ans)	Durant le cycle : prestations
COPP2	4 années maximum dans le Cycle Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (DIPLOME D'ETUDES CHORÉGRAPHIQUES) dans l'attente de la constitution du <i>Diplôme National¹ Initial d'Etudes Chorégraphiques</i>
COPP3	
COPP4	

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Éducation (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

THÉÂTRE

NIVEAU THEATRAL	Echéance pédagogique
INITIATION	Evaluation continue
1 ^{er} Cycle Année 1 (1CA1)	Attestation de Fin de Cycle 1
1CA2	
2 ^{ème} Cycle Année 1 (2CA1)	Examen de Fin de Cycle 2 lorsque l'élève est prêt (BREVET D'ÉTUDES THÉÂTRALES)
2CA2	
2CA3	
3 ^{ème} Cycle Année 1 (3CA1)	Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (CERTIFICAT D'ÉTUDES THÉÂTRALES)
3CA2	
3CA3	
Cycle d'Orientation Professionnelle COP1 (sur examen d'entrée)	Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (DIPLOME D'ÉTUDES THÉÂTRALES) dans l'attente de la constitution du <i>Diplôme National¹ Initial d'Etudes Théâtrales</i>)
COP2	
COP3	
Classe PREPA CPES1 (sur concours d'entrée)	Durant la filière 2 ans maximum : prestations Attestation d'assiduité
CPES2	

Attestations, Brevets, Certificats, Diplômes délivrés

Une attestation de fin de 1^{er} cycle peut être délivrée sur demande.

Fin de Cycle 2 : Brevet d'Études Musicales, Chorégraphiques, Théâtrales, Circassiennes
(BEM, BEC, BET ou BECIR).

A défaut de Brevet, une attestation validant les enseignements suivis peut être délivrée par le directeur de l'établissement.

Validation par admission dans chaque composante.

Fin de Cycle 3 : Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques, Théâtrales, Circassiennes

(CEM, CEC, CET ou CECIR)

Validation par plusieurs Unités de Valeur (U.V).

Fin de COP : Diplôme d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales

(dans l'attente de la constitution du *Diplôme National Initial d'Etudes Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales*)

Validation par plusieurs Unités d'Enseignement (U.E).

CPES Théâtre : Attestation d'assiduité. Possibilité de présenter le Diplôme de Fin de COP.

Les Brevets, Certificats et Diplômes sont délivrés par le directeur du conservatoire sur proposition des commissions ad hoc, après vérification de l'obtention des validations requises dans toutes les disciplines.

Ces documents sont établis par le Service des Etudes du Conservatoire TPM.
Ils doivent être demandés directement au Site de rattachement de l'élève.

¹ Cette appellation a été introduite comme diplôme par le Ministère de la Culture dans le Code de l'Éducation (Article L216-2), pour attester, suivant le classement des établissements, l'aboutissement du niveau artistique des élèves (Arrêté du 13 juillet 2021).

1 - Barèmes de notation utilisés pour les bulletins scolaires (Contrôle continu) et/ou les examens

▪ Pour la Musique, la Danse et le Cirque

Note sur 20	Appréciation
$x < 8$	Niveau général insuffisant
$8 < x < 10$	Objectifs non atteints, des lacunes à combler
$10 < x < 12$	Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences
$12 < x < 15$	Bon niveau
$15 < x$	Très bon niveau

En Formation Musicale, des coefficients sont appliqués à chaque semestre suivant les cycles.

Les années d'ETI (Evaluation Technique Intermédiaire) et de Fin de Cycle exigent une Mention AB minimum pour le passage en année supérieure.

Des notes éliminatoires sont également instituées suivant les cycles (Cf. ci-dessous).

Selon la qualité des dossiers ou des prestations, des mentions peuvent être attribuées aux élèves :

- Assez Bien (de 12 à 13,99)
- Bien (de 14 à 15,99)
- Très Bien (de 16 à 17,99)
- Très Bien avec Félicitations (de 18 à 20)

NB : l'absence de mention doit aussi être considérée comme un indicateur.

Tableau des coefficients et notes éliminatoires en Formation Musicale

Items :

- Domaine de l'Oreille /20
- Domaine du Rythme /20
- Domaine Théorique /20
- Synthèse (Investissement et motivation de l'élève, commentaire général).

Pour le contrôle continu ou l'examen, chaque item (mise en loge, devoir, mémoire, module) est noté sur 20. Application des pourcentages énoncés et des notes éliminatoires.

Le résultat est également sur 20.

Eveil et Initiation	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Commentaire général	

1 ^{er} CYCLE	
Niveaux en Contrôle Continu ("Grades" 1 et 2)	
1 ^{er} Semestre Appréciation et note 50%	2 ^{ème} Semestre Appréciation et note 50% <i>(passage suivant acquisition des compétences)</i>
Examen de Fin de Cycle 1 (1CA4) <i>Obtention et Passage en 2CA1 avec Mention AB</i>	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 60%	Examen 40% <i>Notes éliminatoires en lecture de notes et lecture de rythmes : ≤ 07/20</i>

2 ^{ème} CYCLE	
Niveau en Contrôle Continu (2CA1 & 2CA3)	
1 ^{er} Semestre 50 %	2 ^{ème} Semestre 50 %

Année 2CA2 Evaluation Technique Intermédiaire (ETI) <i>Passage en 2CA3 avec Mention AB</i>	
1 ^{er} Semestre 50 %	2 ^{ème} Semestre 50 %
Examen de Fin de Cycle 2 (2CA4) <i>Obtention et Passage en 3^{ème} Cycle avec Mention AB</i>	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 40%	Examen 60% <u>Notes éliminatoires</u> <i>en lecture de notes et lecture de rythmes : ≤ 07/20</i>

U.V. F.M. du C.E.M. Instrumental <i>Obtention avec Mention AB</i>	
1 ^{er} Semestre 50 %	2 ^{ème} Semestre 50 % <u>Notes éliminatoires</u> <i>en lecture de notes et lecture de rythmes : ≤ 07/20</i>

U.E. F.M. du C.O.P. Instrumental <i>Obtention avec Mention AB</i>	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 20%	Examen 80% <u>Notes éliminatoires</u> <i>en lecture de notes et lecture de rythmes : ≤ 07/20 ; pour tous autres paramètres : ≤ 05/20</i>

COP (DEM)	
1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Pour chaque UE non présentée	
<i>Evaluation globale de chaque UE</i>	<i>Idem</i>
Pour chaque UE présentée	
<i>Evaluation globale de chaque UE</i>	Seul l'épreuve d'examen détermine l'obtention de l'Unité d'Enseignement Items de l'examen <i>Validation de chaque U.E. à 10/20 Toute note ≤ 05/20 est éliminatoire</i>

Théories, Invention et Création musicales (Culture musicale – Ecriture – Composition)

1^{er} et 2^{ème} CYCLES	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Années intra-cycle	
<i>Contrôle Continu</i>	
Année Fin de Cycle (BEM)	
<i>Contrôle Continu</i> (Coeff. 2)	<i>Idem</i> (Coeff. 3) <i>Note éliminatoire : ≤ 05/20</i>

3^{ème} CYCLE	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Années intra-cycle	
<i>Contrôle Continu</i>	
Année Fin de Cycle (CEM)	
<i>Contrôle Continu</i> (Coeff. 2)	<i>Idem</i> (Coeff. 4) <i>Note éliminatoire : ≤ 05/20</i>

▪ Pour le Théâtre

Note sur 5	Appréciation
1	Objectifs non atteints, prestation non convaincante, travail insuffisant
2	Des qualités et certains acquis, mais niveau restant en deçà des exigences
3	Niveau, travail, prestation moyens, dans un respect au minimum des exigences
4	Niveau, travail, prestation satisfaisant à l'ensemble des exigences
5	Niveau, travail et prestation excellents

Note finale attribuée intégrant la note de contrôle continu et la note du jury dans des proportions définies ci-dessous.

Evaluation de fin de Cycle 3 (CET) :

- Contrôle continu = moyenne des évaluations données par l'ensemble des enseignants concernés ⇒ 50 %
- Jury extérieur : au minimum 2 enseignants (PEA et/ou AEA) extérieurs à l'établissement.
La moyenne du jury ⇒ 50 %
- Le CET est attribué avec une moyenne égale ou supérieure à 3 sur 5 (voir barème plus haut).

2 - Composition des Jurys et Commissions Conditions de délivrance des attestations de réussite

➤ **Jurys d'examen des fins de cycles** (pour la dominante chez les instrumentistes)

Composition :

- Le directeur du CRR ou son représentant, président du jury
- Au minimum 2 enseignants (PEA et/ou AEA) extérieurs à l'établissement, dont au moins un est spécialiste de la discipline
- Un représentant des parents d'élèves (présence non obligatoire) en qualité d'observateur.

Pour la fin de cycle 1, le jury valide ou non le passage en cycle 2 dans la **dominante**.

Pour la fin de cycle 2, le jury émet un *avis favorable* ou un *avis défavorable* pour la **dominante**.

Pour la fin de cycle 3, le jury délivre ou non une *Unité de Valeur* (UV) pour la **dominante**.

Pour la fin de COP, le jury délivre ou non une *Unité d'Enseignement* (UE).

➤ **Commission interne de validation des fins de cycles :**

- Le directeur du CRR ou son représentant, président de séance
- Le directeur adjoint pédagogique du Service des études
- Le Conseiller aux études concerné.

Cette Commission se réunit pour valider les différents éléments qui composent les attestations. Celles-ci sont délivrées par le directeur du Conservatoire.

B - LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE OU DANSE (CHAM, CHAD) ET LES AH

Les classes CHAM et CHAD

Les classes CHAM et CHAD sont des classes à double cursus. Les CHAM concernent la dominante instrumentale et les CHAD la dominante danse contemporaine.

Elles s'adressent à des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, désireux de concilier un enseignement artistique approfondi avec une scolarité conforme aux programmes officiels de l'Education Nationale.

Les Collèges partenaires sont :

en musique : le Collège Django REINHARDT et le Collège Notre-Dame des Missions ;

en danse : le Collège Maurice GENEVOIX.

Les élèves admis au sein des classes à double cursus sont inscrits gratuitement au C.R.R. et ne peuvent être scolarisés qu'au sein des établissements scolaires partenaires.

Outre le cours d'instrument pour les musiciens, l'accent est mis sur la pratique collective afin de jouer ou danser « avec les autres » et « pour les autres ». C'est pourquoi les élèves doivent avoir, de préférence, un niveau correspondant à quatre années de pratiques musicales et instrumentales. En danse, le nombre de débutants est limité.

Pour accéder à ce double cursus, le *Conservatoire TPM* organise chaque année un recrutement, conformément aux textes ministériels de l'Education Nationale.

Ceux-ci encadrent le dispositif, permettant de s'assurer de l'engagement de l'élève en regard du projet artistique développé par le Conservatoire : pratiquer à plusieurs en partageant des règles communes.

Les « classes à Aménagements d'Horaires » (A.H.)

Afin de sensibiliser et favoriser l'accès à la musique dès l'école élémentaire, un partenariat a été mis en place avec *l'école élémentaire Notre-Dame des Missions* pour instaurer un « cursus voix » en temps scolaire dans des classes de CE1 au CM2. Ce dispositif appelé « classes à Aménagement d'Horaires Musique - cursus Voix » offre des cours de Formation Musicale Générale et de Chant choral, dispensés par des professeurs du Conservatoire, dans les locaux de l'école élémentaire.

Pour y accéder, les enfants intéressés, se présentent à un test organisé par le Conservatoire afin de vérifier leur motivation et l'absence de contre-indication vocale.

Les écoliers instrumentistes, élèves à Notre Dame des Missions, et déjà élèves du Conservatoire, peuvent également être inscrits en A.H..

C - CLASSES PRÉPARATOIRES
AUX CONCOURS D'ENTRÉE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*(Labellisée par le Ministère de la Culture pour le Théâtre ;
en cours de labellisation pour la Musique)*

Ces classes ont pour but de permettre aux étudiants de parfaire leur formation dans la perspective de poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur du **domaine artistique** : Pôles et Instituts d'enseignement supérieur, C.N.S.M.D., C.N.S.A.D., C.N.D.C., CEFEDM, I.E.S.M., Pôles et Instituts Supérieurs...

Conditions d'accès à cette Classe Préparatoire :

- Admissibilité : sur dossier
- Admission : concours sur épreuves

(VOIR PAGES DES CURSUS)

D - DISPOSITIFS POUR LES ÉTUDIANTS

Elèves en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles Littéraires ou Economiques (C.P.G.E.)

Partenariat permettant aux élèves de cette classe de haut niveau post bac, du lycée Dumont d'Urville de Toulon, de développer leur culture générale artistique, en suivant gracieusement au *Conservatoire TPM*, au moins ***obligatoirement un cours de Culture***, musicale, chorégraphique ou théâtrale.

De plus, les élèves qui ont une pratique artistique avancée peuvent continuer leurs études au *Conservatoire TPM* sans coût supplémentaire.

Statut universitaire « Artiste en voie de professionnalisation »

Les élèves du Conservatoire en COP ou « Prépa » peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter ce statut à l'Université de Toulon qui leur concèdera des aménagements d'études. Ils peuvent alors continuer leurs études au *Conservatoire TPM* sans coût supplémentaire.

E – LE ‘HORS CURSUS’

(non diplômant)

CONTRATS DE FORMATION CONTINUÉE (C.F.C.)

Conditions d'accès

Dans la limite des places disponibles.

Les élèves de l'établissement doivent justifier a minima d'un B.E.M., B.E.C., B.E.T. dans la dominante concernée.

Les candidats extérieurs au Conservatoire seront soumis à une audition.

L'élève ne fait pas l'objet d'examen ni de diplôme, toutefois il est soumis au contrôle continu.

MUSIQUE

La présence dans ce dispositif est prévue pour une période d'un an renouvelable après avis de l'équipe pédagogique.

Le code de dénomination sera : CFCpostB, CFCpostC.

La participation obligatoire à des ensembles de musique de chambre et aux sessions d'orchestre, ainsi qu'aux projets pédagogiques de l'établissement, ouvre droit à un cours d'instrument :

30 minutes par semaine pour les élèves post-BEM (CFCpostB) ;

45 minutes par semaine pour les élèves post-CEM (CFCpostC)

DANSE

La présence dans ce dispositif, post BEC, CEC voire DEC, est prévue pour une période d'un an renouvelable après avis de l'équipe pédagogique.

Le code de dénomination sera : DCFCpostB, DCFCpostC, DCFCpostD

Nombre de cours hebdomadaires : 3 cours minimum, soit 1h30 x 3, répartis de la façon suivante :

- 2 x 1h30 dans la dominante
- 1 x 1h30 dans la complémentaire.

THÉÂTRE

Le Parcours Hors Coursus Théâtre existe sous trois formes :

1. Le dispositif "**CFC**"

Ce dispositif est réservé, après avis favorable de l'équipe pédagogique, à des élèves ayant obtenu leur BET et ne pouvant pas, pour des raisons de disponibilité (études, travail...), suivre l'intégralité du cursus du Cycle 3.

La présence dans ce dispositif est prévue pour une période d'un an, renouvelable au maximum deux fois après avis de l'équipe pédagogique.

Le code de dénomination est TCFC1, TCFC2 puis TCFC3

2. **Cours Théâtre Adultes** pour les adultes qui ont dépassé l'âge d'entrée en cycles (sans limite d'âge supérieure sous réserve d'aptitudes physiques compatibles).

Admission

- Sur test d'entrée (à partir de 23 ans) dans la limite des places disponibles.
- Par orientation de l'équipe pédagogique, pour les élèves de l'âge concerné ne voulant poursuivre en cycle.

Organisation

- Période de 2 ans avec bilan. Renouvelable jusqu'à une durée maximale de 4 ans : ThAd1, ThAd2 – ThAd3, ThAd4.

- Temps hebdomadaire de cours = 3h00.

3. **Atelier laboratoire** à partir de 20 ans et sans limite d'âge mais sur test d'entrée.
Réservé à des personnes ayant suffisamment d'expérience théâtrale pour être force de proposition sur les thématiques proposées.

Une personne peut s'inscrire à un "Atelier laboratoire" en supplément du Coursus théâtre ou de manière indépendante.

Chaque atelier propose une thématique de travail annoncée avant l'inscription des participants.
L'inscription vaut pour un atelier de 10 séances à raison de 3 heures par séance.

Sauf dérogation, une personne ne peut pas s'inscrire à deux ateliers différents la même année.

ARTS DU CIRQUE

Pour bénéficier d'un Parcours sur Contrat, l'élève doit :

1. En faire la demande par écrit auprès du directeur du Conservatoire en précisant ses objectifs par le biais d'un court document écrit (2 pages maximum)
2. Participer à un entretien d'évaluation de son projet avec l'équipe pédagogique et le responsable du site concerné.

➤ PRATIQUES AU SOL & PRATIQUES AÉRIENNES

Pour les adolescents et adultes au-dessus de 13 ans, le Conservatoire propose un "**Atelier cirque**" sans limite d'âge supérieure.

Admission : sur test d'entrée.

Organisation

- découpée en périodes de deux ans nommées :
AC1-AC2 ; AC3-AC4 ; AC5-AC6.

LES ATELIERS DE PRATIQUE AMATEUR (APA)

Structure ressource pour les amateurs, le conservatoire peut accueillir, sous conditions, des musiciens, des chanteurs, danseurs et comédiens sans obligation de cursus.

L'équipe pédagogique propose de les accueillir dans des ateliers animés par des enseignants du CRR.

Ces ateliers sont destinés :

- aux musiciens instrumentistes ou chanteurs inscrits dans des ensembles orchestraux ou vocaux, dans des orchestres d'harmonie ou symphonique amateurs, du CRR ou du territoire métropolitain.
- aux comédiens inscrits dans des compagnies de théâtre amateur de TPM et des environs qui souhaiteraient pouvoir bénéficier du soutien technique et artistique du CRR dans leurs pratiques artistiques
- Aux danseurs non débutants, déjà pratiquant.

Fonctionnement

Cours individuel de soutien instrumental ou vocal (20 min hebdo [ou mieux 40 mn par quinzaine](#)) ou un atelier hebdomadaire en pédagogie de groupe.

L'organisation du travail et la durée dans le temps de ces ateliers sont fixées par l'enseignant et validées par la direction.

Contenu

- Pour les musiciens : travail sur les partitions du programme de la formation à laquelle l'instrumentiste ou le choriste appartient ; travail sur l'accompagnement de mélodie, de chœurs, d'instrumentistes et d'harmonisation au clavier pour les organistes et les pianistes
- Travail d'improvisation pour les comédiens
- Conseils techniques pour améliorer son savoir-faire

Conditions

- Pour les musiciens : être inscrit dans une association pratiquant la musique, le chant choral ou le théâtre (attestation à fournir) ou, à défaut, avoir constitué un groupe autonome
- Participer régulièrement aux ateliers mis en place
- En fonction du niveau de la personne et des besoins du CRR, accepter de participer occasionnellement à une manifestation du conservatoire

Les APA sont accessibles chaque année en fonction des places disponibles. Ils ne peuvent donc être proposés qu'une fois la rentrée scolaire effectuée (début octobre).

F - CONDITIONS SPÉCIALES D'ACCÈS

CHANT LYRIQUE ET ORGUE

PROBATOIRE - *MUSIQUE*

Tranche d'âge concernée

- Pour le chant lyrique : 13 à 15 ans, maximum 27 ans
- Pour l'orgue : à partir de 7 ans

Durée

- Pour le chant lyrique : en fonction de l'âge pour intégrer le cycle (1 à 3 ans maximum)
Prob1 à Prob3
- Pour l'orgue : en fonction de la progression (1 à 4 ans maximum)
Prob1 à Prob4

Admission en cycle 1 sur proposition de l'enseignant.

ÉLÈVES VENANT D'UN AUTRE CONSERVATOIRE LABELLISÉ.

Les élèves provenant d'un autre conservatoire labellisé par l'Etat (CRC, CRI, CRD et CRR) sont prioritaires mais doivent s'inscrire à une audition d'entrée afin d'être positionnés dans les niveaux pédagogiques adéquats (cours individuels et collectifs).

LIMITES D'AGE

Dans les spécialités comme dans les disciplines, des limites d'âge existent.
Des indications d'âge sont portées au niveau des cursus dans ce Règlement des études.

POSITIONNEMENT DES ADULTES

[Le Conservatoire n'accueille pas d'adulte débutant.](#)

[Toute demande doit être étayée d'éléments précis et sera examinée par le directeur.](#)

L'accueil des adultes n'est pas prioritaire et, sauf en Théâtre, les cursus ne leur sont pas destinés.

Il est possible d'accéder aux dispositifs "Hors Cursus" ainsi qu'aux pratiques collectives, sur audition en fonction des places disponibles.

Si les connaissances sont suffisantes, il est envisageable d'être intégré très exceptionnellement au 3^{ème} Cycle après un concours d'entrée avec programme imposé.

G - L'ÉTUDE D'UN SECOND INSTRUMENT

L'apprentissage d'un second instrument (instruments d'orchestre ou polyphoniques) ne peut être envisagée qu'à partir du Cycle 2 après avis de l'ensemble des enseignants de l'élève et accord du directeur du Conservatoire TPM. Toute demande de dérogation sera examinée par la direction.

Les départements Musiques Actuelles Amplifiées, Jazz et Musiques Anciennes ne sont pas concernés par cette disposition.

L'admission dans la nouvelle discipline instrumentale s'effectue sur demande au directeur de l'établissement qui décide, après avis de l'équipe pédagogique, et en fonction des places disponibles.

Les instruments peu pratiqués seront favorisés.

H - L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

L'école du spectateur est une démarche éducative d'accompagnement des élèves vers le spectacle vivant. Elle offre la possibilité pour chaque élève de se familiariser avec les ressources culturelles de son environnement, de découvrir le monde de la création artistique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation et d'acquérir la capacité d'en lire et analyser les signes et contenus. L'école du spectateur fait partie intégrante des enseignements dispensés par le corps professoral.

L'école du spectateur permet aussi l'appropriation de lieux culturels, et de leurs rituels, ainsi qu'une familiarisation avec des enjeux profonds : citoyenneté, éthique, formation sensible, esthétique et critique.

La vision d'un spectacle par les élèves est intégrée dans un dispositif d'accompagnement, en amont et en aval de la représentation. Cet accompagnement qui s'inscrit sur la durée (parcours annuel reconductible de plusieurs spectacles) a pour objectif de permettre le partage de leur expérience de spectateur par l'échange collectif.

Par conséquent, dans la perspective d'une formation globale, culturelle et artistique des élèves du conservatoire, la présence aux spectacles professionnels intra et extra Métropole de TPM sera prise en compte dans l'évaluation du parcours, notamment à la fin de chacun des cycles.

Niveau concerné	Fréquence annuelle conseillée à minima
Eveil – Initiation	Pas de préconisation
Cycle 1	2 spectacles
Cycles 2 & 3, PP	3 spectacles
COP	6 spectacles obligatoires par an*

Les élèves qui assisteront à des spectacles non organisés ou non accompagnés par leur professeur feront un compte-rendu succinct remis à leur professeur.

** les 6 spectacles annuels devront être validés avant le 15 juin de l'année d'obtention du diplôme afin de pouvoir examiner le dossier complet de l'élève en Commission.*

GLOSSAIRE DES SIGNES ET ACRONYMES UTILISÉS

AFCMD : Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé

BEC : Brevet d'Etudes Chorégraphiques

BECIR : Brevet d'Etudes Circassiennes

BEM : Brevet d'Etudes Musicales

BET : Brevet d'Etudes Théâtrales

CEC : Certificat d'Etudes Chorégraphiques

CECIR : Certificat d'Etudes Circassiennes

CEFEDM : Centre de Formation des Enseignants en Musique (*appellation variable selon les Centres*)
cf. **IESM**

CEM : Certificat d'Etudes Musicales

CET : Certificat d'Etudes Théâtrales

CNDC : Centre National de Danse Contemporaine

CNSAD : Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

CNSMD : Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse

Cursus :

Parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus, et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus.

Il peut être organisé en modules. Il s'inscrit dans le cadre d'un cycle.

Cycle :

Période d'enseignement, généralement pluriannuelle dans laquelle s'inscrit un cursus. Chaque cycle fait appel à des méthodes et des démarches pédagogiques qui lui sont spécifiques.

Le Cycle d'Orientation Professionnelle, qui prépare à l'orientation professionnelle, propose un cursus permettant à l'élève d'acquérir un ensemble de compétences techniques et artistiques nécessaires à une pratique confirmée et une culture générale, musicale, chorégraphique et théâtrale.

Département :

Unité organisationnelle au sein d'un conservatoire dans laquelle sont regroupées de manière cohérente des disciplines donnant lieu à des enseignements et des pratiques, en général à l'intérieur d'une spécialité.

Discipline :

Domaine d'enseignement à l'intérieur de chaque spécialité.

Pour le Cycle d'Orientation Professionnelle, en musique et en danse, la liste des disciplines correspond à celle des Diplômes d'État et/ou des Certificats d'Aptitude délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication.

ERACM : Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille. L'École régionale d'acteurs de Cannes est un établissement de formation supérieure au métier de comédien. Le cursus de trois années est implanté à Cannes pour les deux premiers cycles et à Marseille pour le troisième. Il est habilité à décerner le diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC).

L'ERACM est signataire de la plateforme de l'enseignement supérieur d'art dramatique, mise en place en 2003 par le Ministère de la Culture. Elle participe aux principes communs de qualité : elle place l'interprétation au cœur de l'enseignement, rappelle l'importance des fondamentaux et des acquisitions techniques, de la culture générale et théâtrale ouverte sur les autres arts et de la préparation au métier.

GAO : Gravure Assistée par Ordinateur : enseignement d'entrée de texte musical sur ordinateur, en vue de son tirage imprimé.

IESM : Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique, Europe et Méditerranée : cf.**CEFEDM**.

Module :

Ensemble de contenus regroupés de manière cohérente et comportant des unités d'enseignement de pratiques individuelles, de pratiques collectives ou de culture.

Spécialité :

Ensemble de connaissances et de pratiques approfondies sur un objet d'étude défini.

En l'espèce, ce terme s'applique à chacun des trois domaines d'enseignement spécialisé suivants : la musique, la danse ou l'art dramatique. Le CRR de TPM y ajoute les arts du cirque.

Unité d'enseignement :

Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités d'enseignement peuvent être regroupées en module. Abréviations utilisées : UE.

Unité de valeur :

Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités de valeur sont requises pour l'obtention du CEM ou CEC ou CET ou CECIR. Abréviations utilisées : UV.